



FINANCES ET BUDGET

Ludovic Ngatsé : le moratoire du Club de Paris allège la contrainte extérieure du Congo

Le ministre délégué auprès du ministre des Finances et du Budget, chargé du Budget réagit positivement à l'annonce faite par le Club de Paris de la suspension, jusqu'à la fin de cette année, du service de la dette du Congo. Selon Ludovic Ngatsé, qui s'est prêté aux ques-

tions des *Dépêches de Brazzaville*, « ce moratoire donne de l'oxygène au gouvernement pour financer les dépenses urgentes liées à la crise de Covid-19 et concourt à l'amélioration de l'équilibre budgétaire pour l'année en cours ».

Il se félicite par ailleurs du « rôle décisif » joué par le président de la République qui, déclare-t-il, a « coordonné personnellement l'organisation de l'équipe chargée de négocier cet accord ».

Page 5

MARCHÉ FINANCIER

La Cosumaf interdit des placements en ligne

La Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) a ciblé deux sociétés faisant appel public à l'épargne en ligne, à savoir « Crowd1 » et « Le coffre de luxe ». Selon cette organe financier, ces entités sollicitent des fonds auprès du public pour des placements financiers avec une promesse de rendement, en violation des normes régionales. Pour le régulateur du marché financier en Afrique centrale, ces activités sont illicites dans la mesure où les acteurs visés n'ont reçu aucune autorisation préalable pour exercer sur le marché financier régional. La Commission a interdit les activités de ces deux entités qu'elle assimile à une forme « d'escroquerie ». Page 5



Des coupures de billets de FCFA/DR

DIALOGUE SOCIAL

Renforcer la lutte contre la Covid-19 pour relancer l'économie



Les participants à la session spéciale/Flavien

Les membres du Comité national du dialogue social ont formulé, à l'issue d'une session spéciale tenue le 11 juin à Brazzaville, des propositions visant à renforcer les mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 en vue d'une relance rapide de l'économie congolaise caractérisée par une forte récession.

Outre la relance de l'économie nationale, la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des entreprises contenues dans la loi de finances rectificative constitue, pour le Comité national, une des préoccupations de l'heure.

Page 4

COVID-19

Quatre départements encore épargnés

Quatre départements sur les douze que compte le Congo ne sont pas encore touchés par la pandémie de Covid-19, notamment le Niari, les Plateaux, la Cuvette-ouest et la Likouala. Le département du Niari, avec ses quatorze districts, tient bon en dépit de sa proximité avec Pointe-Noire, la Bouenza et le Kouilou. « Nous sommes conscients que l'étau se resserre autour de nous. C'est pourquoi nous appliquons les mesures édictées par le gouvernement sans complaisance. Il n'y a pas de passe-droit au ni-



Opération de dépistage dans l'arrière-pays OMS Congo veau des points d'entrée. Ici la sensibilisation se fait dans tous les dialectes pour permettre à l'ensemble de la population de mieux cerner le danger que représente la Covid-19 », a expliqué le préfet du Niari, Baron Frédéric Bouzock.

Page 7

VIE DES PARTIS

Le PCT restructure ses organes intermédiaires et de base

Page 4

TRIBUNE

Les nouvelles manœuvres de Mohsen Hojeij

Page 12

ÉDITORIAL

Dialogue social

Page 2

ÉDITORIAL

Dialogue social

Le gouvernement et ses partenariats sociaux regroupés au sein des organisations patronales et syndicales ont repris langue jeudi 11 juin. A la fin de leurs échanges, ils se sont engagés à parler d'une seule voix pour espérer trouver des solutions idoines aux nombreux problèmes que pose la récession économique aggravée par la crise sanitaire de Covid-19. Voie de sagesse pourrait-on dire, même si en sa qualité de régulateur principal de la Cité, le gouvernement devra se plier en quatre pour répondre aux demandes qui s'accumulent sur le front socioéconomique.

Du fait de cette crise multiforme dont on ne perçoit pas encore de grandes éclaircies, des réajustements nécessaires sont indispensables. Comme on sait le secteur de l'entrepreneuriat durement frappé, une attention particulière doit lui être accordée pour atténuer non seulement sa descente aux enfers, mais aussi le poids social qu'il porte tant les pertes d'emplois et le désarroi ressenti par les travailleurs démobilisés peuvent peser lourdement sur le climat intérieur.

Dans ce cheminement entre les parties concernées, l'avantage réside dans le fait que les besoins les plus urgents sont identifiés, et ces dernières ont pris conscience de la nécessité de privilégier la concertation. Cela pourrait donc faciliter les arbitrages quand il sera question d'affecter les budgets à ceux qui en ont besoin pour soit redémarrer, soit continuer à garder la tête hors de l'eau. Confronté lui-même à la pression de ses partenaires financiers, l'Etat congolais essaye jusque-là de ne pas s'aliéner leur confiance. Il vient ainsi d'obtenir pour huit mois la suspension du remboursement de sa dette et poursuit, tant bien que mal, le paiement régulier des salaires de la fonction publique.

Au cours de la réunion dont nous avons parlé plus haut, le gouvernement, le patronat et les syndicats des travailleurs ont aussi projeté de convoquer dans un bref délai, la commission nationale consultative du travail. Les partenaires sociaux espèrent voir les conclusions de cette future rencontre constituer le sous-bassement d'un dialogue permanent par lequel ils trouveront des solutions à leurs demandes. Une façon pour eux d'appeler l'exécutif à mettre un point d'honneur à l'amélioration de sa gouvernance en ces temps difficiles.

Les Dépêches de Brazzaville

COOPÉRATION

La fin des travaux du siège du Parlement prévue avant 2021

L'ambassadeur de la République populaire de Chine au Congo, Ma Fulin, qui a assuré, le 11 juin, le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvoubala, de la reprise imminente des travaux arrêtés pendant près de deux mois à cause du confinement.



Isidore Mvoubala s'entretenant avec Ma Fulin/Sylvestre Nkouka

Initialement prévue pour le mois d'août, la fin des travaux de construction du nouveau siège du Parlement congolais, confiés à la société chinoise Jiangsu Provincial Construction, pourrait intervenir avant le début de l'année prochaine. « Avec le déconfinement, je crois que les projets de coopération doivent reprendre progressivement, surtout la construction du siège du Parlement qui aurait pu finir d'ici deux mois. Mais avec le confinement, les travaux ont été ralentis pendant un ou deux mois. Mais ce sera fait au moins avant la fin de l'année », a annoncé Ma Fulin à la presse.

S'agissant de la covid-19 qui focalise actuellement l'attention de tout le monde, Isidore Mvoubala et son hôte ont échangé sur la lutte commune que mènent le Congo et la Chine contre cette pandémie. «

Dans ce domaine, la Chine et le Congo ont également mené une coopération fructueuse. Comme vous le savez, la Chine a fait plusieurs dons pour soutenir le Congo dans ses efforts de riposte à la pandémie. Le Congo a également soutenu la Chine quand elle était très touchée par la pandémie du coronavirus. Donc, c'est une solidarité, une amitié. Nous en sommes très reconnaissants », a poursuivi le diplomate chinois en poste à Brazzaville.

L'autre sujet évoqué au cours de cet entretien concerne les conclusions de la troisième session de l'Assemblée populaire nationale de la Chine tenue récemment à Pékin. Selon Ma Fulin, deux décisions importantes ont été prises à l'issue de cette session. La première est que le pays devrait prendre des mesures fortes lui permettant de reprendre immédiatement des

activités économiques et sociales. Ce qui signifie que la Chine ne va pas établir un objectif de taux de croissance économique cette année. La seconde décision porte sur l'établissement et le renforcement du système judiciaire sur la sécurité nationale dans la région administrative spéciale de Hong Kong. « Comme vous le savez, l'année dernière des événements malheureux se sont survenus dans ce territoire chinois. Donc, dans ce contexte, notre Parlement a pris cette décision pour garantir la sécurité et la stabilité. Le Congo a fermement soutenu cette décision chinoise et le président de l'Assemblée nationale m'a réaffirmé le soutien de son institution. C'est dans le cadre de notre coopération stratégique que le Congo a apporté ce soutien », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Gyflin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RENCONTRE SÉNATEURS-ÉLUS LOCAUX

Vif débat autour de la gestion du coronavirus

Le collectif des sénateurs élus à Brazzaville a échangé, le 11 juin, avec les conseillers municipaux, dans le cadre d'une descente parlementaire. Les débats les plus brûlants entre les sénateurs et leurs mandants se sont focalisés sur la gestion du coronavirus et la poursuite des négociations avec le FMI.



Les membres du collectif des sénateurs élus à Brazzaville-Photo Adiac

Le président du collectif des sénateurs élus à Brazzaville, Pierre Ngolo, a fait la restitution des sessions tenues en amont par le Sénat. Faisant le point, il a souligné à leurs mandants que, depuis décembre, la Chambre haute du Parlement a tenu cinq sessions. Parmi celles-ci, on note une session budgétaire et deux sessions extraordinaires convoquées pour proroger l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de la riposte à la pandémie.

Parlant de la covid-19, les élus locaux ont voulu savoir plus sur l'évolution de la maladie, la prise en charge des malades et sur la redistribution de l'aide financière promise aux foyers démunis mais qui tarde à se réaliser. Ils ont voulu surtout avoir des éclaircissements sur le décès d'une femme abandonnée par les médecins à la clinique municipale Albert-Leyona.

A ce propos, le président du collectif des sénateurs a recadré le débat, soulignant qu'en dépit de quelques failles constatées, le gouvernement gère tant bien que mal la crise sanitaire. « La covid-19 se gère autant que possible. Le grand problème est que le personnel soignant manque d'équipements adéquats pour soigner les malades car en voulant sauver des vies, ils risquent la leur. Mais le gouvernement doit tout faire pour les protéger dans leur exercice », a indiqué Pierre Ngolo. Parlant de l'aide financière promise aux foyers les plus pauvres, le président du collectif des conseillers a assuré que le Parlement, en particulier la Chambre haute, veillera à ce que les dons et indemnités prévus à la population soient redistribués de manière équitable.

S'agissant du Fonds monétaire international (FMI), le président du Sénat a souligné que les négociations avec l'institution de Bretton Woods se poursuivent. Elles devront aboutir au décaissement de la deuxième tranche de financement. « Les négociations avec le FMI sont en cours. Avant la crise sanitaire, le conseil d'administration de l'institution devait statuer à nouveau sur le dossier du Congo afin de reprogrammer le processus de décaissement de la deuxième tranche de financement », a précisé Pierre Ngolo. Dans les échanges, les conseillers ont aussi posé aux sénateurs nombreux d'autres problèmes dont celui lié au relèvement de leurs indemnités de session fixées à 350 mille francs, ainsi que bien d'autres problèmes d'intérêt commun.

Firmin Oyé

CONSEIL MUNICIPAL DE BRAZZAVILLE

Le budget 2020 arrêté à plus de 23 milliards FCFA

Le Conseil départemental et municipal de Brazzaville a clôturé, le 11 juin, sa cinquième session ordinaire administrative, au cours de laquelle il a adopté son budget exercice 2020 évalué à la somme de vingt-trois milliards deux cent seize millions de francs CFA.



Une vue des conseillers lors de la session-Photo Adiac

Quatre affaires sur les sept inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées par les élus locaux. Au nombre de celles-ci figure en bonne place le budget du Conseil départemental et municipal de Brazzaville, exercice 2020, arrêté à la somme de vingt-trois milliards deux cent seize millions deux cent vingt-six mille francs CFA. Il est en baisse de quatre milliards six cent vingt-neuf millions FCFA, par rapport à celui de l'année 2019, qui s'élevait à la somme de vingt-sept milliards cent quarante-six millions deux cent quatre-vingt-cinq mille FCFA, soit un déficit de -16,62%.

Selon le président du Conseil département et municipal, ce budget sera consacré prioritairement à la redynamisation des services municipaux, l'amélioration des voiries urbaines, le renforcement de l'assainissement des quartiers ainsi que la lutte contre les érosions et le phénomène d'ensablement. « Hormis nos ressources propres qui seront consacrées à la réhabilitation et la rentabilisation des marchés domaniaux, la mairie de Brazzaville attend d'importants financements de la Banque africaine de développement (BAD) et de l'Agence française de développement (AFD). Cet argent nous permettra de paver les ruelles et avenues ainsi que le traitement des érosions dans la ville », a précisé Dieudonné Bantsimba.

Le Conseil départemental et municipal de Brazzaville a aussi arrêté son programme d'investissement de l'exercice en cours, à la somme de quatre milliards cent soixante-deux millions, contre cinq milliards deux cent dix-huit millions FCFA en 2019. Soit un déficit d'un milliard cinquante-six millions, correspondant à moins -20, 24%. Dans cette enveloppe, quatre milliards douze millions FCFA seront investis dans la commune de Brazzaville et cent cinquante millions FCFA le seront à l'île Mbamou. La cinquième session ordinaire administrative s'est clôturée en présence du préfet de Brazzaville, Pierre Cebert Ibocko Onanga.

F.O.

LE FAIT DU JOUR

Le défi du maintien d'ordre

Comment concilier l'impératif de l'ordre public et la garantie des libertés individuelles et collectives au sein de la société ? Comment préserver le caractère sacré de la vie humaine tout en assurant la pérennité de la loi en tant qu'elle fait partie du mécanisme réglementaire dont chacun doit se référer pour contribuer à l'équilibre de la charpente sur laquelle reposent la société et les institutions publiques ?

L'actualité de ces dernières semaines, marquée par l'éclatement aux Etats-Unis de l'affaire George Floyd, du nom de cet Afro-américain étouffé à mort par un policier blanc, a mis en relief le travail de la police. Dans le pays même et quasiment partout dans le monde, en particulier en Europe et en Asie, des manifestations de rue ont à l'unisson dénoncé les « violences policières ».

En France, dans ce contexte, un procès public assorti d'accusations de racisme a été intenté contre les forces de police. Comme pour dire que dans ce pays-ci comme aux Etats-Unis, même si les proportions de violences ne sont pas comparables, même si la fracture raciale exprimée parmi les services chargés du maintien de l'ordre n'est pas de même ampleur, le temps est venu de rendre justice à ceux qui sont violentés pour leur couleur de peau, et d'obtenir que les policiers soient moins enclins à employer la méthode forte quand ils interpellent des personnes pour telle ou telle raison.

Passe l'émotion générale suscitée par la bru-

talité du policier américain, depuis inculpé de meurtre ; passe la polémique sur la définition du concept même de « violences policières » autour duquel les débats sont toujours en cours, il y a un enseignement que l'on pourrait tirer par-dessus-tout : les populations sont excédées par certaines pratiques des hommes en uniformes, elles revendiquent une autre police, un autre cadre légal du maintien de l'ordre public. Cela ne signifie pas qu'elles ne veulent plus de la politique et c'est là, justement, que réside le nœud du problème. Parce qu'il faut se poser la question : une meilleure police peut-elle être dans l'ordre du possible ?

Au quotidien, cela peut être démontré qu'en diverses circonstances et dans tous les pays du monde, les forces de l'ordre font face à une montée en puissance des groupes marginaux qui opèrent parfois les armes à la main. En fonction des intérêts qu'ils poursuivent ces groupes se dotent d'équipements sophistiqués, reçoivent un entraînement au combat engagé, se rendent coupable d'exactions contre des individus sans défense, bravent les forces régulières dont ils font parfois leur cible privilégiée.

De la grande à la petite délinquance, de la plus dérisoire à la plus redoutable rébellion, il n'est que de se pencher sur le sujet pour savoir à quel type de stress sont exposées les unités dédiées au maintien de l'ordre public et plus généralement à la défense des Etats. Même en temps de paix, un séjour d'étude de quelques heures dans un commissariat de po-

lice de quartier peut parfois se transformer en cauchemar pour l'observateur tant il s'y passe des choses : des appels incessants à intervenir émanant des tiers parfois en pleurs parce que traumatisés par la présence de criminels chez eux à la manière forte avec laquelle sont quelque fois traités des présumés délinquants, on peut à son corps défendant avoir de la peine à trancher entre les « bons » et les « mauvais ».

Dans les deux cas, il y a cette frontière qui devient poreuse entre l'impératif d'intervenir pour mettre fin à une violence provoquée par un bandit bien identifié ou non et le devoir de discernement qui s'impose à tout élément ou agent de l'ordre censé faire respecter la loi. Pour savoir distinguer les deux opérations, peut-être que la première clé du « peut mieux faire » est la formation, la deuxième le recyclage, et la troisième l'entretien de la troupe. Les Etats ont-ils toujours les moyens d'assurer cette sorte de service après-vente lorsqu'ils ont recruté des hommes venus de la vie civile pour service dans les forces armées, de gendarmerie ou de police ? Ce n'est pas toujours le cas.

A quelques variables près, ce qui vaut pour les pays développés l'est aussi pour les pays en voie de développement, parfois au pire dans la mesure où les critères de recrutement sont souvent improbables. En raison des conflits sociopolitiques dans plusieurs pays africains par exemple, l'apaisement recherché débouche presque sur l'insertion des membres des milices politiques dissoutes dans les forces de l'ordre. Se posent ensuite avec acuité les

questions listées plus haut de formation, de recyclage et d'entretien de ces personnels. Quand ce parcours fait pour cimenter l'unité d'action de ces forces n'est pas accompli, on peut s'attendre à un rendement sur le terrain traduit en débordements, bavures et zèles regrettables.

Au fond, ce à quoi les Etats doivent réfléchir aujourd'hui devant le défi des marches organisées contre les forces de l'ordre qui peuvent, si l'on n'y prend garde, se ritualiser sur le long terme est de ne pas commettre l'erreur de démotiver la « grande muette » par des déclarations publiques intempestives. Il y a plutôt lieu de retourner aux textes, de renforcer la prise en main des hommes et de ne pas hésiter à sanctionner les indécorables. « Sans les flics la ville est finie » scandé la population dans « Chasse à l'homme-1 », le film dans lequel le célèbre acteur belge Jean-Claude Van Damme se met en vedette contre un groupe de tueurs à gages.

La notion de l'ordre public impliquant un état social en rapport avec la tranquillité, la stabilité et la salubrité publiques, l'ordre public de direction qui sauvegarde l'intérêt général et l'ordre public de protection qui protège les plus faibles doivent être assurés. Le tout est de parvenir à mettre dans la tête de l'agent de l'ordre qu'il exerce pour le bien public et que pour cela ses états d'âme ne comptent pas, et aussi de sortir de la tête du bandit d'à-côté qu'il n'aura jamais l'opportunité de croire opérer en zone de non-droit.

Gankama N'Siah

COMITÉ NATIONAL DU DIALOGUE SOCIAL

Les acteurs recommandent la relance rapide de l'économie nationale

Réunis en session spéciale le 11 juin à Brazzaville sous la direction du Premier ministre, Clément Mouamba, les membres de cette institution ont formulé plusieurs recommandations parmi lesquelles le renforcement des mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 afin de pouvoir relancer rapidement l'économie nationale.

Les participants ont également recommandé la mise en œuvre effective et intégrale des mesures d'accompagnement des entreprises contenues dans la loi des finances rectificative ainsi que la circulaire du 16 avril 2020 du ministre des Finances et du Budget. Ils ont aussi suggéré l'opérationnalisation de la bourse de sous-traitance et de partenariat avec les entreprises du Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) et de l'artisanat ; la mise en place d'une réglementation à titre exceptionnel pour les nouvelles formes d'organisation du travail apparues pendant la crise sanitaire.

A cela s'ajoutent la mise en place d'une réglementation à titre exceptionnel pour régir les différents cas de chômage technique enregistré dans les entreprises ; la convocation d'une session spéciale de la Commission nationale consultative du travail dans les prochains jours aux fins d'adoption de nouvelles mesures réglementaires sus-énoncées.

Les autres recommandations concernent le renforcement des enquêtes économiques et sociales qui devraient s'effectuer sur une base permanente ainsi que la poursuite de la concertation avec les part-



naires sociaux dans la recherche de solutions aux différents problèmes nés de la crise sanitaire de la Covid-19. Pour la mise en œuvre des différentes recommandations issues de cette session spéciale, un comité ad hoc tripartite de dix-huit membres a été mis en place.

Les organismes de sécurité sociale également affectés

Regroupant les représentants de l'administration publique, des organisations professionnelles d'employeurs et des syndicats des travailleurs, cette rencontre a, en effet, été consacrée à l'examen de la situation économique et sociale engendrée

par la crise sanitaire de Covid-19. Une occasion pour le gouvernement d'édifier les partenaires sociaux sur les conséquences de la crise sanitaire actuelle sur l'économie, en général, et en particulier sur les entreprises des secteurs formel et informel sur l'organisation du travail et les relations contractuelles, et les cotisations sociales.

« Le gouvernement a dépeint un tableau de l'économie nationale caractérisée par une forte récession de l'ordre de moins 9% due à la fermeture des entreprises directement touchées par la crise sanitaire de la Covid-19 ; la baisse d'activités partant du chiffre d'aff-

aires des entreprises et la chute des recettes budgétaires de l'Etat. Cette situation a généré des pertes d'emplois, des mises en chômage technique massif et l'apparition des nouvelles formes d'organisation du travail (télé travail, chômage partiel) », ont-ils mentionné dans le communiqué final.

Le gouvernement a, par ailleurs, présenté les différentes mesures de soutien aux entreprises et à l'emploi déjà prises et à prendre aux plans économique, fiscal, douanier et financier. « Des échanges fructueux ont fait suite à la communication gouvernementale, portant essentiellement sur les inquiétudes

des entreprises dues à l'absence des ressources pour rebondir et les préoccupations des syndicats des travailleurs en lien avec les mesures sociales prises par les employeurs en dehors des procédures légales et réglementaires. Des préoccupations d'ordre général liées à la gestion globale de la crise sanitaire et à l'assistance promise aux personnes les plus vulnérables ont également été abordées », souligne le communiqué. Présidant les travaux, le chef du gouvernement, Clément Mouamba, a rappelé que la tenue de cette session était l'une des exigences du Bureau international du travail. En effet, cette institution recommandait l'implication des organisations des travailleurs et des organisations patronales dans les réponses à apporter aux répercussions de la crise mondiale engendrée par la Covid-19 sur les entreprises.

« Cette session spéciale a bel et bien tenu toutes ses promesses. Ces résultats constituent, j'en suis convaincu, une belle victoire d'étape dans la lutte pour l'éradication de la pandémie du coronavirus dans notre pays », s'est félicité le président du Comité national du dialogue social.

Parfait Wilfried Douniama

VIE DES PARTIS

Le PCT restructure ses instances

La campagne de réorganisation des fédérations, comités, sections et cellules du Parti congolais du travail (PCT), lancée le 12 juin par son secrétaire général, Pierre Moussa, vise le renforcement et la dynamisation du parti afin de mieux le préparer aux combats futurs.

L'opération de restructuration des instances intermédiaires et de base du PCT se déroulera de façon progressive. Le lancement sera suivi de la restructuration des fédérations de Brazzaville, de Pointe-Noire et du Pool, du 13 juin au 10 juillet 2020. Pour permettre au parti d'actualiser et d'avoir la maîtrise des effectifs considérée comme l'élément déterminant dans la mise en place d'un organe de base, la campagne de restructuration des fédérations est couplée au recensement des membres du PCT. « Comme vous le savez, la restructuration d'un parti tel que le PCT, qui est implanté sur toute l'étendue du territoire national, est une opération lourde en termes de durée d'exécution et de ressources à mobiliser. C'est ainsi que, cette restructuration va être réalisée progressivement, en commençant par les fédérations de Brazzaville, Pointe-Noire et du Pool », a annoncé Pierre Moussa.

Selon lui, cette opération nécessaire pour la vie du parti connaîtra de succès si l'unité, la cohésion et la discipline sont au rendez-vous. De même, elle ne connaîtra pas de succès si l'intérêt général n'est pas placé au-dessus des intérêts individuels. C'est ainsi qu'il a exhorté l'ensemble des membres du parti à la vigilance accrue pour qu'aucune des valeurs fondant la capacité du PCT à consolider sa résilience sans jamais rompre devant les événements mêmes les plus chaotiques ne soit entamée durant



cette campagne. « J'enjoins les délégations qui vont être déployées, les militants qui vont siéger dans les assemblées générales électives à faire preuve d'un maximum d'objectivité afin que soient hissés dans les organes dirigeants des structures de notre parti les plus méritants d'entre nos camarades », a-t-il invité.

Notons que le PCT compte douze fédérations et 115 comités sur toute l'étendue du territoire national. La dernière campagne de restructuration de l'ensemble de ses organes intermédiaires et de base a été réalisée entre 2012 et 2014, à la suite du 6e congrès extraordinaire de juillet 2011. Le secrétaire général a rappelé que la présente campagne de restructuration va être menée dans une conjoncture économique et finan-

cière encore préoccupante et dans un contexte sociopolitique particulier, marqué par la lutte contre la pandémie de coronavirus et la préparation de l'élection présidentielle de 2021. Il s'agit d'un moment de grande responsabilité, a-t-il poursuivi.

« En effet, dans le respect des mesures barrières édictées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, nous devons, à l'occasion de cette campagne de restructuration, doter le PCT, au niveau intermédiaire et de base, des structures qui doivent constituer des maillons forts d'une solide chaîne de mobilisation populaire pour une participation victorieuse à toutes les batailles politiques, économiques et sociales », a conclu Pierre Moussa.

P.W.D.

FISCALITÉ

Les acteurs financiers s'imprègnent de la plateforme E-Pay Congo

Les représentants des établissements de crédit et de microfinance ont pris part, le 11 juin, à Brazzaville à une séance de travail dédiée à la présentation du processus d'intégration de la plateforme de paiement en ligne des droits et taxes nommée E-Pay Congo.



Des participants au cours de la séance de travail/DR

La rencontre avait pour objectif d'amener les établissements financiers à adhérer au processus d'intégration de ladite plateforme, qui n'est pas un moyen de paiement mais plutôt une passerelle proposée par le ministère de tutelle, regroupant différents moyens de paiements, à savoir Mobile money (Momo MTN, Airtel money), virement bancaire (Netbanking), cartes bancaires (Visa, mastercard), etc.

A travers cet outil, l'objectif visé par le ministère de tutelle est d'inciter les usagers, notamment tout acteur entrant dans le processus de paiement des droits et taxes, à utiliser les moyens de paiements modernes. Présidant les travaux, le directeur de cabinet du ministre délégué au Budget, Sylvain Lekaka, a souligné que ladite réunion marque le lancement de la collaboration entre le ministère des Finances et du Budget, et les acteurs financiers de la place.

Bénéfique pour les deux partis, la plateforme E-Pay permettra la sécurisation du processus de collecte des recettes de l'Etat, le désengorgement des guichets bancaires et l'enrichissement de l'offre de service à leurs clients et enfin la facilitation des différentes démarches nécessitant à tout prix un déplacement, par exemple le paiement d'une facture d'électricité, des impôts et des taxes douanières. Au cours de la réunion, une démonstration de l'outil E-Pay utilisé dans le cadre du paiement d'un service a été faite pour édifier les participants en tout ce qui concerne la procédure d'intégration dudit outil. La rencontre a connu la participation des acteurs du secteur, notamment les représentants des banques, etc.

Gloria Imelda Lossele

FINANCES ET BUDGET

Ludovic Ngasté : « Le moratoire du Club de Paris allège la contrainte extérieure du Congo »

Le ministre délégué auprès du ministre des Finances et du Budget, chargé du Budget réagit positivement à l'annonce faite par le Club de Paris* de la suspension, jusqu'à la fin de cette année, du service de la dette du Congo. Selon Ludovic Ngasté, qui s'est prêté aux questions des Dépêches de Brazzaville, « ce moratoire donne de l'oxygène au gouvernement pour financer les dépenses urgentes liées à la crise Covid-19 et concourt à l'amélioration de l'équilibre budgétaire pour l'année en cours ». Il se félicite par ailleurs du « rôle décisif » joué par le président de la République qui, déclare-t-il, a « coordonné personnellement l'organisation de l'équipe chargée de négocier cet accord ». Interview.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : Monsieur le ministre, dans le cadre de ses relations avec ses partenaires financiers, le Congo vient de bénéficier de l'initiative de suspension du service de la dette, a annoncé le Club de Paris. En termes clairs, que signifie cette opportunité ?

Ludovic Ngasté (LNG) : Comme vous le savez, depuis le début de l'année 2020, la pandémie du Coronavirus (Covid-19) a, en plus de la crise sanitaire, causé une crise économique sans précédent, qui a des impacts considérables sur les équilibres macroéconomiques de tous les pays du monde. C'est au regard de cette profonde crise que les institutions de Bretton Woods, en l'occurrence la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), ont chargé les pays du G20 de proposer des mesures pouvant aider les pays pauvres à bénéficier des marges de manœuvres nécessaires en vue de lutter contre ce fléau, et amortir ce choc sur le plan économique et social. C'est donc à ce titre que les pays du G20, réunis le 15 avril 2020, ont décidé de la mise en place d'un moratoire sur le service de la dette des pays les plus pauvres. L'objectif principal étant de permettre à ces pays de consacrer les ressources initialement affectées au paiement de la dette à l'amortissement des impacts sanitaires, sociaux et économiques de la crise Covid-19.

LDB : Quand le Club de Paris

« Toutefois, des efforts restent à fournir en vue du redressement des fondamentaux macroéconomiques du pays, étant entendu que ceux-ci dépendent plus des facteurs endogènes, notamment de l'orientation des politiques budgétaire, financière et structurelle du gouvernement ».

recommande au Congo de « consacrer les ressources libérées par cette initiative à l'augmentation des dépenses dédiées à atténuer l'impact sanitaire, économique et social de la crise Covid-19 », comment cela se traduira-t-il concrètement sur le terrain ?

L.NG : De façon concrète, cette initiative permet de réaffecter une partie des charges de la dette vers les dépenses urgentes liées à la lutte contre la crise Covid-19. En effet, la loi des finances rectificative 2020 comporte en termes de charge pour l'amortissement de la dette extérieure une somme de 610 milliards et près de 102 milliards pour le paiement des intérêts. Une partie de ces engagements a été payée au premier trimestre 2020, conformément au tableau d'amortissement prévu avec les différents créanciers. La présente décision prise par les pays du G20 implique que le Congo, pour la période allant du 01 mai au 31 décembre 2020, ne payera pas la dette des pays ayant participé à cette initiative.

Conformément aux dispositions de cet accord, le Congo consacra les marges ainsi libérées pour faire face aux dépenses nées du fait de la pandémie sur le triple plan sanitaire, économique et social. Les différents fonds créés par le président de la République son excellence Denis Sassou N'Guesso, à savoir le fonds Covid et le fonds national de solidarité répondent à cet objet.

LDB : L'initiative de Paris court de 1er mai au 31 décembre 2020, pensez-vous qu'en huit mois, le moratoire sur le remboursement de la dette obtenu par le Congo peut lui permettre de rétablir les équilibres macroéconomiques ?

L.NG : Les mesures de confinement prises par le gouvernement pour contenir la propagation de la pandémie ainsi que la chute brutale des cours du baril de pétrole, ont créé un double choc d'offre et de la demande qui a significativement entamé les équilibres intérieurs et extérieurs. Ainsi, le moratoire du Club de Paris, en plus de donner de l'oxygène au gouvernement pour financer les dépenses urgentes



liées à la crise de Covid-19, permet d'alléger la contrainte extérieure du pays, et concourt d'une manière ou d'une autre à l'amélioration de l'équilibre budgétaire pour l'année en cours. « Toutefois, des efforts restent à fournir en vue du redressement des fondamentaux macroéconomiques du pays, étant entendu que ceux-ci dépendent plus des facteurs endogènes, notamment de l'orientation des politiques budgétaire, financière et structurelle du gouvernement ».

Dans le cadre du programme triennal de Facilité élargie de crédit signé avec le Fonds monétaire international, l'objectif principal est le rétablissement des équilibres macroéconomiques du pays sur une période de trois ans. Le gouvernement a pris l'engagement, en dépit de cette crise aigüe, de maintenir la trajectoire initiale définie avec les partenaires techniques et financiers extérieurs afin que soient rétablis au bout de la période du programme, ou pourquoi pas avant, les équilibres macroéconomiques du pays.

LDB : Le gouvernement congolais est toujours en programme avec le FMI. Comment situer la décision du Club de Paris par rapport à ce programme ?

L.NG : Quatre critères ont prévalu pour l'admission du Congo à cette initiative, il s'agit : être un pays membre de l'IDA (Association internationale de développement) ou de la BIRD (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) ; ne pas avoir des arriérés de paiement vis-à-vis de la Banque mondiale et du FMI ; être un pays

pauvre au regard des indicateurs fixés par les Nations unies ; et avoir signé un programme avec le FMI. Au regard de ce qui précède, on peut constater effectivement que le programme conclu avec le FMI n'est pas neutre dans cette décision du Club de Paris.

LDB : L'accord conclu par le Congo et le FMI, le 11 juillet 2019, était assorti d'une série de mesures, 48 au total, d'après diverses sources, où en est-on avec la mise en œuvre de ces mesures et que reste-t-il de la poursuite du partenariat avec le FMI ?

L.NG : Depuis la conclusion du programme avec le FMI, le 11 juillet 2019, le gouvernement s'attèle à mettre en œuvre les mesures contenues dans le mémorandum de politiques économique et financière. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment celles qui visent à améliorer la gouvernance et la transparence, ainsi qu'à intensifier la lutte contre la corruption.

A ce jour, de manière générale, la mise en œuvre de ces 48 mesures est satisfaisante, au regard de leur niveau d'exécution, et cela a été confirmé lors de la dernière mission réalisée par les équipes du FMI à Brazzaville, en février 2020.

L.D.B. : Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous parler en quelques mots du niveau des

« S'agissant des traders, le gouvernement a récemment signé un accord de restructuration avec le négociant Orion Oil, assorti d'une décote conforme aux paramètres du programme conclu avec le FMI. En revanche, les discussions se poursuivent avec les deux autres traders (Glencore et Trafigura) »

négociations entre le Congo et les traders et aussi de la relation avec la Chine, pays qui détient la part la plus importante de la dette congolaise ?

L.NG : « S'agissant des traders, le gouvernement a récemment signé un accord de restructuration avec le négociant Orion Oil, assorti d'une décote conforme aux paramètres du programme conclu avec le FMI. En revanche, les discussions se poursuivent avec les deux autres traders (Glencore et Trafigura) », et je reviendrai vers vous au moment opportun pour vous en dire plus.

Nos relations avec la République populaire de Chine sont excellentes, et vous l'avez constaté qu'elle a été l'un des rares pays à nous soutenir fortement dans la lutte contre la pandémie de Covid-19. La Chine étudie les modalités de se joindre à l'initiative du Club de Paris, et nous ne doutons pas que cela devrait libérer d'autres ressources pour le pays.

Propos recueillis par Gankama N'Siah

*Le Club de Paris, a expliqué le ministre « est un groupe de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux pays endettés qui éprouvent des difficultés de paiement. Il est actuellement formé de 22 pays, dont Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, etc. Nonobstant le fait qu'il n'a pas le caractère d'une institution internationale et ne dispose pas de statut juridique officiel, le Club de Paris est un acteur déterminant au sein de la communauté financière internationale, aux côtés des institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale). Les créanciers du club de Paris accordent aux pays endettés un allègement de leur dette pour les aider à rétablir leur situation financière. Ceux-ci peuvent prendre plusieurs formes à savoir : un rééchelonnement ou, en cas de traitements concessionnels, une réduction des obligations du service de dettes pendant une période définie ».

MARCHÉ FINANCIER

La Cosumaf interdit les opérations de placements en ligne

La Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf) a ciblé deux sociétés faisant appel public à l'épargne, à savoir « Crowd1 » et « Le coffre de luxe ».

Ces entités sollicitent des fonds auprès du public pour des placements financiers avec une promesse de rendement, en violation des normes régionales.

La société « Crowd1 » est présente en République du Congo depuis plusieurs mois et vient également de s'installer au Gabon. Pour le régulateur du marché financier en Afrique centrale, ces activités sont illicites dans la mesure où les acteurs visés n'ont reçu aucune autorisation pré-

alable pour exercer sur le marché financier régional.

La Cosumaf a alors invité les populations de la zone Cémac à une plus grande prudence face à ces cas « d'escroqueries » qui sévissent actuellement.

« La Cosumaf en appelle à la vigilance quant à toutes offres de placement non autorisées. Il est porté à l'attention des promoteurs de ces plateformes que seuls les intermédiaires agréés du marché peuvent

exercer les activités de collecte de fonds auprès du public. Sans préjudice de poursuite pénale, le non-respect de ces dispositions est passible de lourdes sanctions conformément à l'article 388 du règlement général de la Cosumaf », a averti le gendarme financier dans un communiqué publié, le 8 juin dernier. Quelques membres affiliés de Crowd1 contactés à Brazzaville disent ne pas comprendre la décision de la Cosumaf. Ils considèrent

Crowd1 comme une plateforme de formation, d'éducation en matière de commerce en ligne, de gestion financière, de développement personnel, d'investissements dans l'immobilier... Selon eux, crowd1 exerce au même titre qu'Amazon ou Alibaba. Mais, il est difficile de cerner les réseaux mis en place par les promoteurs pour collecter des fonds et les pourcentages promis au grand public.

En réalité, Crowd1 fait de l'affiliation pour attirer la clientèle pour d'autres

compagnies et promet de partager avec ces sociétés 50 % de leurs bénéfices. Ensuite la société promet de partager 80% de l'ensemble de ses gains avec ses deux catégories de membres affiliés : les premiers sont ceux qui ont acheté des packs d'éducation sous forme de primes trimestrielles et les seconds qui, en plus de leurs achats, ont attiré d'autres affiliés et ont formé un réseau d'affiliés indépendants.

Fiacre Kombo



**ECOBANK CONGO S.A., au capital de FCFA 10 000 000 000
RCCM CG-BZV-07 B 559, Immeuble de l'ARC, 3^{ème} étage, Avenue du
Camp, B.P. 2485, Brazzaville**

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Les actionnaires de la société ECOBANK CONGO sont conviés à une Assemblée Générale Mixte, le **vendredi 26 juin 2020 à 10 heures** dans la salle de réunion du 3^{ème} Etage de l'Immeuble de l'ARC à Brazzaville, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Rapport général et rapport spécial des Commissaires aux comptes
3. Approbation de l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019
4. Affectation du résultat au 31 décembre 2019
5. Quitus aux administrateurs
6. Nomination d'administrateurs
7. Renouvellement de mandat d'administrateur
8. Fixation de l'indemnité globale annuelle des Administrateurs
9. Fixation des honoraires des Commissaires aux comptes
10. Pouvoirs

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Modification des statuts de la société
2. Pouvoirs

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette assemblée ou s'y faire représenter.

Toute la documentation relative à l'Assemblée Générale est disponible pour consultation au siège de la société 3^{ème} étage Immeuble de l'ARC à partir de la date du présent avis.

Brazzaville, le 05 juin 2020
Pour le Conseil d'Administration et Po

Hakinda N. MAYOULOU
Secrétaire Général

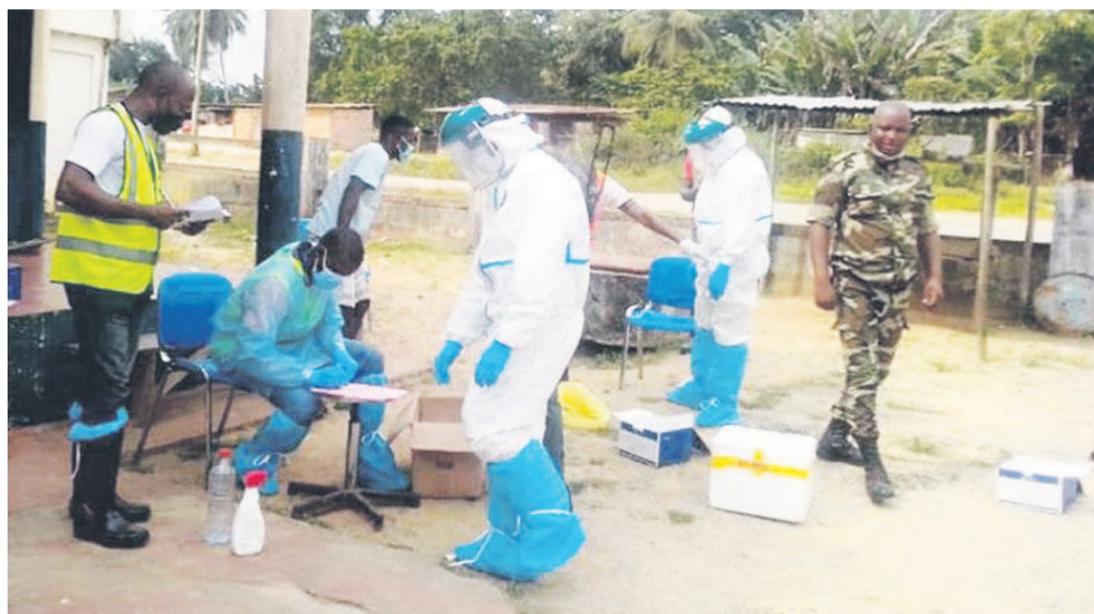
SANTÉ

Quatre départements encore épargnés de la Covid-19

Depuis la déclaration du premier cas de Covid-19 sur le territoire national, le 14 mars dernier, huit départements du pays sont actuellement touchés. Les quatre autres notamment le Niari, les Plateaux, la Cuvette-ouest et la Likouala demeurent jusque-là avec zéro cas de contamination.

Le département du Niari, avec ses quatorze districts, tient bon face à la Covid-19 alors que les départements voisins notamment la Bouenza et le Kouilou sont touchés y compris Pointe-Noire un peu plus loin. « Nous sommes conscients que l'état se resserre autour de nous c'est pourquoi nous appliquons les mesures édictées par le gouvernement sans complaisance. Il n'y a pas de passe-droit au niveau des points d'entrée. Ici, la sensibilisation se fait dans tous les dialectes pour permettre à l'ensemble de la population de mieux cerner le danger que représente la Covid-19 », a expliqué le préfet du Niari, Baron Frédéric Bouzock, qui assure également les fonctions de président du comité départemental de riposte à la pandémie.

La situation est identique au niveau de la Likouala, frontalière à la Sangha et à la Cuvette qui ont déjà enregistré chacune un cas de Covid-19, même si ce sont les taux de contamination les plus faibles du pays jusque-là. « Si l'accès à la Likouala est difficile, cela signifie que l'évacuation d'un malade l'est également. Pour éviter le pire en cette période où la pandémie sévit, nous



Une opération de dépistage dans l'arrière-pays/Photo : OMS-Congo

redoublons de vigilance au niveau des frontières interdépartementales mais aussi vis-à-vis des pays limitrophes, notamment la Centrafrique et la RDC. Le strict respect des mesures barrières est la règle d'or », déclarait le préfet de la Likouala, Gilbert Djombo Bomodjo, lors d'une séance de travail avec les membres du Comité national de riposte.

Les départements, des Plateaux et de la Cuvette-Ouest aussi tiennent

le coup en résistant au mieux à la pénétration du virus. Par contre, le département de la Lékoumou qui jusque-là était épargné à enregistré son premier cas le 9 juin.

Le confinement a été de beaucoup

Deux semaines après l'annonce du premier cas de contamination à la Covid-19 le 14 mars dernier, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a décrété le

confinement général de la population qui a duré quarante-six jours. L'objectif afin de couper la chaîne de contamination en contrôlant la propagation de la pandémie pour apporter des réponses adéquates. Cette décision doublée des mesures barrières ont donc permis à certains départements de l'hinterland d'avoir un avantage sur Brazzaville et Pointe-Noire dans la prévention. Les autres localités de l'arrière-pays ont enregistré

des cas à cause, entre autres, des déplacements massifs des populations ayant quitté les grandes villes la veille du confinement.

Les portes d'entrée verrouillées

En permettant les déplacements jugés essentiels, dans cette période de déconfinement progressif, le gouvernement a renforcé les contrôles dans les différents points d'entrée des localités. Prise de température systématique, dispositifs de lavement de mains à l'entrée de certaines localités, tentes installées dans certaines frontières départementales pour réaliser les tests rapides. Certains citoyens sont refoulés lorsque le déplacement ne rentre dans le cadre des décisions gouvernementales en vigueur. La Force publique et les équipes de surveillance épidémiologique déployées veillent au grain. Et le comportement de chaque citoyen par rapport aux mesures barrières est plus déterminant.

C'est peut-être au moment où le dépistage de masse sera élargi que les cas peuvent se révéler dans ces localités qui jusque-là se protègent mieux de la Covid-19 dont la contamination locale accroît chaque jour qui passe.

Rominique Makaya

ECOBANK TRANSNATIONAL INCORPORATED 32^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SUIVIE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à la trente deuxième Assemblée Générale Ordinaire qui sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Ecobank Transnational Incorporated, le mardi 30 juin 2020 à 11h00 (heure de Lagos), à Eko Hotels & Suites, 1415 Adetokunbo Ademola Street, Victoria Island, Lagos, Nigeria, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

I – Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des Comptes
2. Affectation du Résultat
3. Nomination d'Administrateurs
4. Ratification de la Cooptation d'Administrateurs
5. Renouvellement des Mandats des Commissaires aux Comptes
6. Approbation des indemnités des Administrateurs en fin de mandat

II – Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Annulation de la résolution relative à la consolidation des actions
2. Modification des Statuts

Recommandations COVID-19

En raison des problèmes de santé publique importants liés à la pandémie COVID-19, les gouvernements et régulateurs des pays dans lesquels le Groupe Ecobank opère, notamment le Gouvernement Fédéral du Nigéria, le Centre Nigérian pour le Contrôle des Maladies et le Gouvernement de l'État de Lagos (l'Etat hôte des réunions) ont émis de nouvelles directives limitant le nombre de personnes pour les rassemblements publics.

En tant qu'entreprise citoyenne responsable, ETI entend se conformer strictement à cette restriction en plus des autres mesures de santé et de sécurité applicables. En conséquence, la participation aux Assemblées Générales de

cette année se fera principalement par procuration conformément aux statuts de la société et à la loi applicable.

Compte tenu des raisons évoquées ci-dessus, tout actionnaire peut choisir l'une des personnes suivantes comme son mandataire pour le représenter aux Assemblées Générales:

- 1) M. Emmanuel Ikazoboh (Président du Conseil d'Administration)
- 2) M. Patrick Akinwuntan (Directeur Général, Ecobank Nigeria)
- 3) M. Olayiwola Olaleru (Directeur Général, EDC Securities Limited),
- 4) M. Akeem Oyewole (Directeur Général Stanbic Nominees)
- 5) M. Sunny Nwosu (Président de l'Association des Actionnaires Indépendants du Nigeria)

Les actionnaires sont encouragés à soumettre à l'avance, le formulaire de procuration ci-joint dûment rempli avec leurs intentions de vote et le déposer à

Ecobank Transnational Incorporated, 2365 Boulevard du Mono, B.P. 3261 Lomé, Togo, ou l'envoyer par e-mail à AGM@ecobank.com avant la fin de la journée du 26 juin 2020.

Les actionnaires pourront également soumettre leurs questions avant les Assemblées Générales en envoyant un e-mail à AGM@ecobank.com. Les réponses aux questions sur les thèmes clés seront affichées dès que possible sur la page Relations avec les investisseurs du site Web Ecobank (www.ecobank.com/group/investor-relations).

La documentation relative aux Assemblées Générales est disponible pour consultation au Siège de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site Internet de la Société (www.ecobank.com), à partir de la date du présent avis.

Lomé, 2 juin 2020

Pour le Conseil d'Administration et P.O.,




Madibinet Cissé
Secrétaire Général

LE KENYA - PRET A SERVIR

CANDIDATURE DU KENYA POUR UN MEMBRE NON PERMANENT DU CSNU POUR 2021/22

Dans un peu moins d'un mois, le Kenya sera sur le bulletin de vote pour l'un des cinq postes vacants réservés aux membres non permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La candidature du Kenya fait suite à un appui retentissant de l'Union Africaine en août 2019; une réaffirmation de la confiance que l'Union au leadership du Kenya pour défendre les intérêts du continent au sein du Conseil.



Le programme de « construction de ponts » résonne au niveau national en approfondissant nos références démocratiques tout en garantissant la paix pendant les transitions politiques et les élections. Ce programme est particulièrement pertinent aujourd'hui, car le monde a besoin d'un consensus multilatéral sur la pandémie mondiale de COVID-19 et ses effets néfastes. Le Président UHURU KENYATTA, qui est l'actuel Président de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et membre du Bureau des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, a été à l'avant-garde en engageant les dirigeants et les institutions du monde à proposer des solutions pour des mesures de réponse concertées. Au cours de son mandat au Conseil de sécurité des Nations Unies, le Kenya poursuivra une approche qui garantit la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement durable dans le monde.

Le Kenya a joué un rôle de premier plan dans la promotion d'un développement inclusif et durable en Afrique et au-delà. Il a co-facilité avec l'Irlande le processus du programme de développement pour l'après-2015 conduisant à l'adoption du programme de développement

durable à l'horizon 2030. Sur le plan intérieur, le Kenya a réalisé des progrès substantiels vers la réalisation des ODD, également développés sous sa coprésidence, reconnaissant que le développement durable et la paix et la sécurité sont interdépendants.

En Afrique, le Kenya est un État d'ancrage et garant de la paix et de la sécurité régionale. Le Kenya a fait d'immenses contributions dans le processus menant à la signature de l'Accord de Paix Global également connu sous le nom d'accord de Naivasha en 2005 entre le gouvernement du Soudan et le Mouvement de Libération du peuple du Soudan. Il a également joué un rôle clé dans le processus de paix en Somalie et continue de soutenir le Soudan du Sud et la Somalie dans leurs efforts de paix et de renforcement de l'État. En outre, le Kenya a participé à des missions de paix dans 40 pays et gère l'un des plus grands et des plus anciens centres de formation au maintien de la paix du continent; le Centre international de formation au soutien de la paix. En outre, le Kenya se distingue comme un excellent exemple pour la réalisation progressive de l'égalité des sexes dans le maintien de la paix, ayant l'un des pourcentages les plus élevés de femmes officiers servant dans les missions de maintien de la paix. Le Kenya a l'intention de poursuivre vigoureusement la promotion du programme des femmes, de la paix et de la sécurité pendant son mandat en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Au fil des ans, le Kenya, qui abritait le regretté professeur Wangari Maathai - la première femme africaine lauréate du prix Nobel de la paix - a une longue et distinguée tradition de conservation et de protection de l'environnement. C'est le premier pays d'Afrique de l'Est à établir un cadre juridique sur le changement climatique avec des lois contre le développe-

ment à haute teneur en carbone et une interdiction du plastique à usage unique. Le Kenya tirera parti de son expérience et de sa position en tant que pays hôte du Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour donner un nouvel élan et un soutien au programme environnemental mondial.

Concernant l'action humanitaire, le Kenya a démontré son engagement à défendre la paix en offrant un refuge à plus de 600.000 réfugiés fuyant les conflits et l'instabilité en Somalie, au Soudan du Sud et dans d'autres parties de l'Afrique et même plus loin. De même, la Constitution Kenyane de 2010 est l'un des documents les plus transformateurs et les plus progressistes du continent africain en raison de ses garanties des droits humains fondamentaux et du pouvoir qu'elle donne aux citoyens de déterminer comment ils doivent être dirigés.

L'une des menaces les plus importantes pour la sécurité du Kenya a été le terrorisme et l'extrémisme violent. Outre les mesures de lutte contre le terrorisme au niveau national, le Kenya a fait partie intégrante des efforts régionaux et mondiaux, en particulier en mettant en place des mesures punitives pour démanteler les réseaux terroristes où qu'ils se trouvent. Le Kenya poursuivra vigoureusement ce programme au Conseil en vue de créer un environnement propice à l'instauration d'une paix et d'un développement durables.

Avec cet ensemble de qualifications, il est évident que le Kenya possède une vaste expérience qu'il pourrait mettre à profit en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Amb. Raychelle Omamo, SC, EGH
Ministre des Affaires étrangères
de la République du Kenya



DEMENTI FORMEL

Le groupe SOFRECO (Société française de réalisation d'étude et de conseil) et le PRAASED (Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Éducatif en République du Congo), démentent avec la plus grande fermeté l'appel à candidature publié en leur nom et lancé en République démocratique du Congo pour le recrutement d'enquêteurs. Les informations contenues dans ce document intitulé « offres d'emploi », invitant les personnes intéressées à postuler à l'adresse rh.sofrecointl@gmail.com et à envoyer 5 dollars américains via le numéro +243973605069, sont fausses. L'identité de SOFRECO et celle du PRAASED ont été usurpées.

SOFRECO ne demande jamais de frais à aucun stade du recrutement (dépôt ou traitement de la candidature, entretien, formation, etc.).

Contrairement à ce qu'affirme le document, SOFRECO et le PRAASED ne sont nullement à l'origine de la publication de cette offre d'emploi, et par conséquent condamnent, une fois de plus, avec véhémence cette utilisation frauduleuse de leur identité.

Les deux parties se réservent pour toutes autres actions contre les auteurs de cette fraude.

Pour les deux (2) parties,

Le Groupe SOFRECO

Claude UNGERER
Président Directeur Général

IN MEMORIAM

Colonel Ondziel Bangui Henri Silvére
15 juin 2009 - 15 juin 2020



-Dieu, Le Juge de la terre-
« Le Seigneur a fait connaître son salut »
« Chantez au Seigneur un chant nouveau,
Car Il a fait des merveilles;
Par son bras très saint, par sa main puissante,
Il s'est assuré la victoire » (Ps 97,1).

Il y a onze ans que tu nous a quittés
et nous prions sans relâche le Seigneur notre Dieu,
pour que dans son amour infini,
Il achève en toi son œuvre qui purifie.

Merci de toujours intercéder pour nous!
Repose en paix!
Que Dieu vous bénisse!

Maître Julienne Ondziel Gnelenga

COVID-19

Un nouveau «cas confirme» la situation des femmes en confinement dans le monde

Qui aurait cru que dans cette course effrénée à la modernité et au modernisme, engagée après la première révolution industrielle du 18^e siècle, pis, qu'à l'orée de ce 21^e siècle présenté comme le siècle des fulgurants progrès, qu'un « simple virus » viendrait ainsi bousculer nos plus grandes certitudes sociales, politiques, militaires, médicales, technologiques et mettre à nu de nombreuses faiblesses et inégalités artificiellement ou naïvement dissimulées sous le poids d'un orgueil sociétal souvent bien entretenu et assumé ?

Faut-il le rappeler, que devant les plus grandes menaces de notre civilisation, les nations les plus puissantes et les organisations internationales ont à chaque fois engagé de nombreuses initiatives ayant débouché sur pléthore d'accords et de protocoles (Protocole de Kyoto, COP, Traité de non-prolifération des armes nucléaires, etc.) mais très souvent suivis de peu d'effets. C'est d'ailleurs le cas de l'efficacité mitigée et relative inhérente à la mise en application des accords internationaux, destinés à préserver l'environnement, stabiliser le climat et à combattre les inégalités sociales ainsi que les discriminations diverses dont sont victimes les populations vulnérables, les enfants, les femmes, etc.

Cette crise du COVID-19 apparaît comme une vraie démonstration de la fragilité de notre civilisation humaine qui découlé de l'immense dissonance entre nos légitimes ambitions sociétales de quête tout azimut à la modernité et nos réelles capacités à prendre en charge les conséquences de nos erreurs collectives.

Le COVID-19 est juste venu percer cette forme de « bulle civilisationnelle » dans laquelle nous étions soigneusement réfugiés, tranquilles, pépères, grâce au confort et à la sécurité que pouvaient offrir entre autres le capital accumulé, les récentes découvertes scientifiques, le progrès technologique et l'audace des dirigeants politiques de la planète devant les menaces les plus évidentes. Ce sont là autant d'oripeaux de l'ère pré COVID-19 qui ont tout de suite volé en éclat devant la rapidité et le caractère fulgurant de la propagation du virus SARS-Cov 2.

En l'absence de réponses immédiates et appropriées, ce virus nous a conduit à revisiter quelques fondamentaux de notre vie sociale, à l'instar du lavement régulier des mains. Il a par ailleurs poussé à mettre momentanément en veilleuse, certaines de nos habitudes sociales les plus banales comme les accolades, le serrement des mains, les regroupements à vocation ludique ou professionnelle. Enfin, il a forcé l'expérience de l'autarcie familiale imposée par le confinement à domicile qui était perçue jusqu'ici comme une utopie digne des hypothèses rousseauistes « Du contrat social ».

COVID-19 qu'il convient de nommer par son « prénom » parce qu'il partage notre quotidien depuis près d'un semestre maintenant, a ainsi fait surgir dans nos pratiques de tous les jours, aussi bien sur le plan professionnel ou non, la norme de « DISTANCIATION SOCIALE » que nous pouvons dorénavant considérer comme un nouveau paradigme de notre organisation sociale, qui jusque-là était caractérisée par le « RAPPROCHEMENT SOCIAL » peut-on l'affirmer.

Cette pandémie de la maladie à coronavirus a inscrit à son tableau de chasse, au-delà des cas de décès survenus, de nombreux records dont les plus marquants resteront certainement le confinement à domicile de plus 3 milliards de personnes (Hommes, Femmes et enfants) sur une période moyenne de deux mois, des pertes économiques abyssales chiffrées à des milliards de dollars dans le monde, la chute historique des cours du pétrole qui se sont échangé pour la toute première fois en-dessous du prix de zéro



\$/baril aux Etats-Unis lors des séances boursières du 20 avril 2020 et peut-être enfin, mais dans une proportion encore insoupçonnée, la situation extrêmement préoccupante des femmes dans le monde tel que le relevait le Secrétaire Général des Nations Unies Antonio GUTERRES, le 09 avril 2020 dans un message vidéo publié sur les réseaux sociaux et dans les médias internationaux.

En effet, la situation des femmes dans le monde mobilise les efforts internationaux depuis de nombreuses années et a abouti à quatre grands consensus (Mexique - 1975, Copenhague - 1980, Nairobi - 1985, Beijing - 1995) dont le plus récent en date vient tout juste de fêter ses 25 ans le 26 mars 2020 et il faut le souligner, en pleine crise de la maladie à coronavirus. On peut noter que tous les mécanismes envisagés dans le cadre de Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ont été sérieusement éprouvés par ce modèle social version « DISTANCIATION SOCIALE », imposé pour lutter contre la propagation du COVID-19.

Avant tout, l'impact négatif des mesures liées à la gestion de la crise du COVID-19 sur la situation des femmes dans le monde, restent sans conteste les violences à l'égard des femmes qui s'opèrent bruyamment dans le silence des mesures confinements et de quarantaine. Si lesdites mesures sont nécessaires pour venir à bout de la propagation du pernicieux virus, elles peuvent aussi « piéger les femmes avec des partenaires violents », a reconnu le chef de l'ONU, M. GUTERRES, le 09 avril dernier. Il soulignait ainsi que « malheureusement, de nombreuses femmes et jeunes filles se retrouvent particulièrement exposées à la violence précisément là où elles devraient en être protégées. Dans leurs propres foyers ». Ainsi, de nombreux pays à l'instar de la Chine, la France, l'Australie, des Etats-Unis, la Malaisie, le Liban, l'Afrique du Sud, ... ont enregistré une flambée soudaine des violences domestiques perpétrées sous l'empire des mesures de confinement. Les réponses classiques envisagées et mises en place jusque-là avec le modèle social, version « RAPPROCHEMENT SOCIAL », ont montré leurs faiblesses pour deux principales raisons comme l'a indiqué M. GUTERRES : d'une part « le personnel de santé et la police sont débordés et en sous-effectif » et d'autre part, « les groupes d'appui locaux sont paralysés ou manquent de ressources. Certains centres d'hébergement des victimes ont dû fermer leurs portes, d'autres sont pleins ». On peut d'ailleurs compléter sans risque de se tromper que dans de nombreux pays africains notamment, les pesanteurs culturelles de même que les inefficacités caractérisant déjà les systèmes de réponse en matière de gestion

des violences conjugales, étouffent les éventuelles alertes de femmes prises en étau entre la menace quotidienne de leur intégrité physique et psychique à l'intérieur de leur foyer et l'insécurité sanitaire qui règne à l'extérieur desdits foyers découlant des mesures de confinement et de distanciation sociale, diversement appliquées ou carrément ignorées.

Quand elles ne sont pas confinées en train de subir de nombreuses violences conjugales et qu'elles se retrouvent plutôt de par leur profession dans les dispositifs de lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus, les femmes à l'échelle mondiale représentent 70 pour cent des travailleurs de première ligne dans les secteurs de la santé et des services sociaux, dont les infirmières, les femmes de ménage et les blanchisseuses. Elles sont fortement exposées ou carrément sacrifiées dans des pays où les systèmes de santé n'offrent déjà aucune protection ou de prise en charge de quelque forme que ce soit, dans cette lutte contre la pandémie du COVID-19.

Les mesures de confinement ont eu comme corolaire, l'arrêt brutal de la production de biens et services de même que le ralentissement de la consommation des mêmes biens et services dans le monde. Dans le secteur formel, l'Observatoire de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) soulignait dans sa note du 07 avril 2020, que la crise du COVID-19 touchait les 3,3 milliards de personnes qui forment la main d'œuvre mondiale. Cette organisation estime par ailleurs dans la même note, que le nombre de chômeurs à fin 2020, pourrait excéder le nombre de 25 millions de personnes. Qu'advient-il alors de l'emploi des femmes quand l'OIT reconnaissait déjà dans son rapport 2017 que « les femmes ont en effet nettement moins de chances que les hommes de participer au marché du travail, qu'il s'agisse d'avoir un emploi ou d'en rechercher un » ? ONU Femmes souligne déjà à ce sujet que « pour les 8,5 millions de femmes migrantes travailleuses domestiques, qui dépendent souvent de contrats précaires, la perte de revenus touche également les personnes dont elles assument la charge dans leur foyer ».

En Afrique où de nombreuses femmes, « travailleuses pour compte » propre pour l'essentiel, ont investi le secteur informel afin d'arracher, le plus souvent dans conditions à peine supportables, leur pitance quotidienne ainsi que celle de leur famille, les mesures de confinement et de distanciation sociale ont fortement compromis des cycles d'activités déjà fragiles, caractérisés par peu ou pas d'épargnes et un capital financier exposé aux dépenses courantes de la famille. Ainsi, de nombreuses femmes vont certainement avoir besoin d'être recapitalisées au terme de cette crise du COVID-19, afin de pouvoir relancer leurs activités, au risque d'assister à une progression fulgurante de la paupérisation de ces vendeuses à l'étalage, de ces tenancières de restaurant ou de lieu de débit de boisson, de ces agricultrices, de ces pêcheuses, etc.

Elles sont aussi nombreuses dans le monde et surtout dans les pays du Sud, ses femmes qui continuent chaque jour de braver malgré elles, les mesures barrières (espacement d'un mètre, port du

masque, lavage des mains, etc.) pour approvisionner les marchés alimentaires. Dans des conditions bien plus pénibles qu'en situation normale (avec des difficultés d'approvisionnement, le rationnement des moyens de transport, la situation d'urgence sanitaire, etc.) ces commerçantes de produits alimentaires encore une fois, sont en première ligne de la lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus, afin de maintenir pour tous, un semblant de normalité dans la vie des ménages.

Enfin, on peut relever de manière générale que tous les domaines retenus par la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, sont impactés par les mesures de confinement et de distanciation sociale, qu'il s'agisse des questions liées à la santé des femmes, à leur éducation, leur formation, des mécanismes institutionnels œuvrant pour leur promotion, leur droits fondamentaux, leur relation avec les médias, l'économie, l'environnement, leur intégration à la prise de décision ou à même, si l'on scrute de près la situation des jeunes filles dans le monde.

Ce véritable « stress-test » grandeur nature que constitue la « DISTANCIATION SOCIALE », loin de remettre en cause les avancées majeures réalisées dans le domaine de l'égalité des genres et de la lutte contre les discriminations faites aux femmes, suggère plutôt l'enrichissement des mécanismes de réponses, par l'intégration de nouveaux cas de figures et des situations nouvelles révélés par cette crise du COVID-19.

Au regard de tout ce qui précède, on note que la situation des femmes dans le monde peut tout aussi bien être comptabilisée comme faisant partie des « cas confirmés », au titre des impacts sociaux négatifs engendrés par cette pandémie de la maladie à coronavirus. Malheureusement, aucun vaccin ni aucune cure de Chloroquine, d'Azythromycine, de COVID Organics ne parviendront à venir à bout de cette véritable infection sociale !

C'est pourquoi, au moment où de nombreuses nations dans le monde, sont en train d'envisager les mesures de DECONFINEMENT de leur population ainsi que la réinstauration progressive du modèle social version « RAPPROCHEMENT SOCIAL » (reprise des visites familiales, des regroupements à vocation ludique ou professionnelle, etc.), à la lumière de l'avancée des solutions médicales, il est indispensable de garder à l'esprit que le cas de figure de la DISTANCIATION SOCIALE est désormais possible, avec ses conséquences. Selon de nombreux scientifiques, l'hypothèse du « RECONFINEMENT » après le « DECONFINEMENT » reste très probable.

Dans cette période post COVID-19 qui s'annonce, l'égalité des genres en particulier sera plus que jamais nécessaire afin de reconstruire et de garantir un monde toujours plus juste tant pour les femmes que les hommes, aussi bien dans un scénario de « RAPPROCHEMENT SOCIAL » que de « DISTANCIATION SOCIALE ».

Fait à Brazzaville le 15 juin 2020

Danièle SASSOU NGUOSSO,
Président de la FONDATION SOUNGA.



REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN
(PEEDU)
Cofinancement Congo/Banque Mondiale
BP 2099 - Brazzaville
Tél: (00 242) 05 556 87 87 - Email: pedu_congo@yahoo.fr



RESULTATS DE L'EVALUATION ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Objet de Marché : Recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet Eau, Électricité et Développement Urbain (PEEDU).

1. Attributaire du marché

Nom : BELA Peghwende Serge, 18 BP : 180 Tél : +226 70 20 00 78 / +226 78 88 65 65 Email : bela_serger@yahoo.fr Skype : peghwende Ouagadougou 18 Burkina Faso.

Montant du contrat : 31 100 000 FCFA TTC soit ... 62 200. USD. TTC

2. Soumissionnaires

A la date de dépôt des manifestations d'intérêt, le 17 mars 2020 à 12 heures, onze (11) dossiers ont été réceptionnés.

Il s'agit des consultants ci-après :

- BAMBVA Vadro.
- BELA Peghwende Serge
- DIEDHIOU Mamadou
- EKAPA PHOULLIET Ursène
- FOUTOU Ambroise Urbain
- MALOUNDOU KIFOUNOU Christian Rolly
- Mohamed Moncef BOUSABBAH
- MOUANDE Alphonse
- POLHO Gerould Babbel

- POUNGUI Ange Constant
- RAHARISON Andriano menjanahary

A l'issue des travaux d'analyse des manifestations d'intérêt présentés par onze (11) consultants, une liste de trois consultants présélectionnés a été constituée selon la pertinence de leurs expériences telles qu'exigées dans l'avis à manifestation d'intérêt publié.

Il s'agit des consultants ci-après :

- BAMBVA Vadro
- BELA Peghwende Serge,
- FOUTOU Ambroise Urbain.

Après comparaison des trois CV présélectionnés, le consultant BELA Peghwende Serge ayant présenté les qualifications les plus pertinentes a été retenu pour la négociation du contrat.

Note : Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande au plus tard le 25 juin 2020 à 16 heures, à l'adresse suivante : Projet Eau, Électricité et Développement Urbain (PEEDU) - Unité de Coordination du Projet PEEDU - 2ème étage du siège du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier - Brazzaville - République du Congo - Tél : (242) 05 556 87 87. Email : pedu_congo@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 08 juin 2020
-Maurice BOUESSO./



L'ECOLE AFRICAINE DES METIERS DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME (EAMAU), basée à Lomé au Togo est une institution inter-états d'enseignement supérieur et de recherche. Elle fut fondée par une résolution du sommet des Chefs d'Etats de l'OCAM en 1975. L'EAMAU a une triple vocation : l'enseignement, la recherche et l'expertise. Elle a pour mission de former des Architectes, des Urbanistes et des Gestionnaires urbains et de favoriser le recyclage et le perfectionnement des anciens architectes et urbanistes en vue d'assurer la mise à jour et l'amélioration de leurs connaissances. A ce jour, le service de l'EAMAU s'étend sur 14 pays d'Afrique francophone au Sud du Sahara (8 pays de l'Afrique de l'ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et 6 Pays de l'Afrique Centrale : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale Tchad.

Dans le but de renforcer l'équipe du corps des enseignants permanents, l'EAMAU recrute :

QUATRE (4) ENSEIGNANT(E)S PROFESSIONNEL(LE)S AP) : DEUX (02) ARCHITECTES (H/F), DEUX (2) URBANISTES (H/F)

ACTIVITES :

Les enseignants auront pour fonction principale :

- l'enseignement des cours magistraux dans leur domaine de compétence,
- la participation aux ateliers de fin de semestres,
- la participation aux projets et aux séminaires de formation des étudiants,
- la participation aux différents jurys de validation dans le processus de suivi des étudiants au cours de leur formation ;
- l'encadrement des diplômés dans le cadre de leurs travaux de fin d'études.

Profil requis :

- Etre de nationalité de l'un des pays membres de l'EAMAU,
- Etre Architecte et/ou Urbaniste et/ou Gestionnaire urbain diplômé au moins BAC+5 dans le domaine recherché,
- Avoir une expérience professionnelle (pratique du métier) d'au moins cinq (5) ans,
- Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans comme enseignant dans l'enseignement supérieur dans le domaine,
- Etre membre de l'ordre des Architectes ou de l'ordre des Urbanistes du pays d'origine,
- Un prix d'excellence ou toutes autres distinctions académiques similaires dans le cadre de la formation et de l'activité professionnelle seraient un atout.

Qualités requises aux postes :

- Avoir la vocation et aimer l'enseignement,
- Etre d'une grande rigueur, discipliné et organisé,
- Etre disponible et le cas échéant n'avoir aucun inconvénient à s'établir à Lomé (Togo),
- Avoir un esprit de synthèse et être capable de travailler sous pression avec les services administratifs chargés de l'environnement, les partenaires sociaux etc.

Composition du dossier des candidatures :

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae,
- Une copie légalisée de l'acte de naissance,
- Une copie légalisée du certificat de nationalité,
- Les copies certifiées de tous les diplômes, depuis le baccalauréat jusqu'au dernier diplôme de la spécialité,
- Les copies des attestations de travail,
- Les copies des attestations d'inscription à l'ordre professionnel du ou des pays d'exercice,
- Toutes autres attestations jugées utiles par le candidat.

POUR POSTULER :



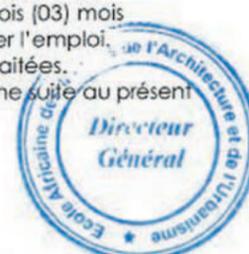
www.eamau.org

NB :

- Le dépôt de la candidature en ligne sur le site ci-dessus indiqué est obligatoire. Il sera ouvert du **15 juin au 15 juillet 2020**.
- Les dossiers physiques doivent parvenir à l'EAMAU à l'adresse suivante : **EAMAU 422, rue des Balises BP 2067 Lomé TOGO** au plus tard le **15 juillet 2020**, le cachet de la poste faisant foi.
- Le titre du poste souhaité doit être clairement mentionné sur l'enveloppe ;
- La quasi-totalité des activités de l'enseignement se dérouleront à Lomé au Togo, siège de l'EAMAU ;
- Seuls les candidats présélectionnés seront contactés et aucun dossier de candidature ne sera retourné aux candidats ;
- Les pièces suivantes seront exigées aux candidats retenus à la fin du processus de recrutement :
 - Un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois,
 - Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois attestant que le candidat est apte à exercer l'emploi.
- Les candidatures féminines sont fortement souhaitées.
- L'EAMAU se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de recrutement.

Le Directeur Général

Dr DEMBELE Moussa



KINTÉLÉ

Les candidats aux examens d'Etat encouragés à poursuivre les cours

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, s'est rendu, le 12 juin, dans la communauté urbaine de Kintélé, dans la banlieue nord de Brazzaville pour s'imprégner de l'évolution des cours et du respect des mesures barrières édictées dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

Dans environ un mois des examens d'Etat (CEPE, BEPC, BAC, etc.), Anatole Collinet Makosso, a décidé de visiter les établissements scolaires afin d'encourager les élèves et de se rendre compte de l'évolution des programmes pédagogiques ainsi que de l'application par les enseignants et élèves des mesures de riposte à la pandémie de Covid-19.

En commençant par les CEG A et B de Kintélé jusqu'au lycée en passant par l'école primaire, le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation a pu noter les conditions de travail sur le plan pédagogique et sanitaire. « Si nous sommes tous malades en même temps, il n'y aura pas assez de médecins pour s'occuper de tout le monde. Voilà pourquoi vous devez respecter les mesures barrières pour éviter d'être contaminés. Le coronavirus est une maladie comme toutes les autres mais, il se transmet vite. Un élève affecté peut contaminer toute une classe », a signifié Anatole Collinet Makosso.



Anatole Collinet Makosso échangeant avec les élèves/Adiac

Il a en outre souligné que la communauté urbaine de Kintélé a été rattachée, sur le plan pédagogique, à Brazzaville en raison de sa proximité avec la capitale.

Selon lui, le programme évolue normalement et le volume horaire des cours est bien respecté grâce aux leçons photocopiées mis à la disposition des élèves. « Les élèves ont tous reçu les cours photocopiés et respectent les mesures barrières. Les personnes de bonne volonté qui veulent faire des dons aux écoles sont priées de les déposer dans les inspections ou les sous-préfectures. C'est inutile de perturber les cours des enfants en visitant les écoles avec les médias », a-t-il précisé.

De leur côté, les élèves ont salué la présence du ministre dans leur établissement. Princia, élève au CEG de Kintélé B, a signifié qu'« les cours sont photocopiés sont disponibles pour tous les élèves. Nous devons juste multiplier les efforts afin d'affronter l'examen avec beaucoup d'assurance. Car, toutes les conditions sont réunies », a-t-elle dit.

Rude Ngoma

ACTIONS SOCIALES

« Mouvement féminin de Liboka » fait don de kits de protection aux religieuses

La présidente de l'ONG dénommée « Mouvement féminin de Liboka », Yasmine Botchaca, en compagnie de ses membres a remis, le 11 juin, des kits de protection aux différents sites des sœurs religieuses.



La remise du don à Javoueh (DR)

Composé de bavettes, de produits laitiers, savon gel et bien d'autres, le don a été octroyé aux sœurs de la Trinité, d'Immaculé Conception ainsi que d'Anne-Marie-Javoueh. Yasmine Botchaca a expliqué que le mouvement ne pouvait pas rester en marge de l'élan de solidarité institué par les autorités congolaises. En effet, poursuit-elle, la crise sanitaire est une affaire de tous où chacun pourrait apporter sa pierre à l'édifice. Face à la pandémie qui frappe le monde entier en général et en particulier le Congo, le mouvement a jugé bon d'apporter son soutien aux sœurs religieuses, a-t-elle dit.

Après avoir réceptionné le don, la responsable des sœurs de Javoueh, Josiane Mokoko, a béni le

Seigneur en faveur du mouvement. Selon elle, l'espace ouvre ses portes très tôt dans la matinée. Les kits leur permettront de se protéger et de protéger les autres contre la pandémie du coronavirus. « La joie est de mon côté à recevoir le cadeau de la part du mouvement des femmes. Ces kits permettront à tous ceux qui côtoieront l'espace de respecter les gestes barrières édictés par les autorités, notamment le lavement des mains à chaque moment, le port obligatoire des masques de protection, etc. », a-t-elle indiqué.

Notons que le « Mouvement féminin de Liboka » est une association créée en mai 2019 à Brazzaville. Elle œuvre dans le domaine de l'insertion socio-pro-

fessionnelle de la femme par la formation qualifiante et la pratique de certains métiers compatibles à leur environnement. Parmi les objectifs fixés figurent également la recherche des partenaires locaux pour mettre en place des micro-projets, l'organisation et la participation du mouvement aux activités de lutte contre l'analphabétisme en milieu rural afin d'encourager la scolarisation des filles et des adultes en mettant l'accent sur les technologies de l'information et de la communication. Le « Mouvement féminin de Liboka » avait organisé une marche des femmes sur le thème « Briser le silence face aux violences basées sur le genre ».

Lydie Gisèle Oko

DÉVELOPPEMENT

Douze pays éligibles à un moratoire sur leur dette

Quatre pays ont rejoint huit retenus par le club de Paris à bénéficier de l'Initiative de suspension du service de la dette.

Le G20 a adopté en avril dernier une Initiative de suspension de service de la dette (ISSD) à huit pays (Mali, Népal, Grenade, Dominique, Cameroun, Mauritanie, Burkina-Faso et Niger). Ces pays ont été rejoints par quatre autres (Congo, le Tchad, l'Éthiopie, le Pakistan). Au total douze pays en développement ne seront pas tenus de payer leurs échéances cette année, disposant pour le faire de trois années.

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris ont accepté d'accorder à ces pays une suspension du service de la dette pour une durée déterminée. « Le montant total des échéances en 2020 ainsi différées atteint environ 1,1 milliard de dollars à ce jour, auquel s'ajoute le report d'arriérés préexistants », a indiqué le Club de Paris. « Il y a une année de grâce en 2021, sans service dû sur ces reports, puis un étalement pour rembourser ces échéances de 2022 à 2024 », a détaillé la présidente du Club de Paris, Odile Renaud-Basso, directrice générale du Trésor, lors d'une conférence téléphonique, le 10 juin.

Depuis la décision du G20 de suspendre l'ISSD des pays les plus pauvres en vue de les aider à faire face à la pandémie, trente pays éligibles ont officiellement sollicité à bénéficier d'un moratoire au Club de Paris, qui réunit le groupe informel des pays dits « industrialisés », parmi lesquels la France, les États-Unis, l'Allemagne, le Japon ou la Suisse. Le Club de Paris a pour objectif de permettre « aux créanciers de recouvrer leurs créances en arriérés et de trouver une solution efficace et rapide aux crises de la dette souveraine. Parmi ces pays, douze ont déjà signé un protocole d'accord avec le Club de Paris. Le premier pays africain à avoir bénéficié d'un moratoire dans ce cadre a été le Mali.

Noël Ndong

CHANGEMENT DE NOM

Suivant l'arrêté 22216MJDHPPA-SGJ-DACS-SSLCSPN

Je m'appelle Bandamouna Ordine Lethicia, je m'appelle désormais Andamouna Ordine Lethicia. Que toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.

TRIBUNE LIBRE

Les nouvelles manœuvres de Mohsen Hojeij

La société Commisimpex vient de faire pratiquer, par l'entremise de son ancien dirigeant Monsieur Mohsen Hojeij, une saisie sur le Falcon Dassault appartenant à la République du Congo. Cette saisie a été pratiquée en dépit de l'interdiction faite par la Cour d'appel de Paris, dans sa décision du 27 février 2020, de pratiquer des saisies sur les « biens ... utilisés ou destinés à être utilisés dans l'exercice des fonctions de la mission diplomatique » de la République du Congo.

Or Commisimpex sait parfaitement que l'aéronef saisi le 8 Juin 2020 est affecté à la représentation diplomatique de la République du Congo et notamment aux voyages officiels de son excellence monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République du Congo, dont nul ne saurait ignorer le rôle et les nécessités de déplacement, notamment et à titre d'exemple en sa qualité actuelle de président du Comité de haut niveau de l'Union africaine pour la Libye.

L'invalidité des saisies pratiquées sur les biens à usage diplomatique avait déjà été rappelée à Commisimpex par deux arrêts de la Cour de cassation des 10 et 24 janvier 2018. Le caractère abusif et malveillant de la saisie pratiquée sur l'avion de la République du Congo résulte ainsi du fait que monsieur Hojeij sait parfaitement que sa tentative est vouée à l'échec. Il ne s'agit donc que d'une mesure vexatoire.

Une interrogation demeure. Elle est grave et mérite d'être signalée aux autorités françaises et internationales : quel a été le sort et quelle a été la destination des sommes antérieurement saisies par Commisimpex agissant par la voie de son ancien dirigeant monsieur Mohsen Hojeij ? En effet de multiples saisies ont déjà été pratiquées, toujours dans le même esprit malveillant, notamment celles sur les fonds de l'ambassade du Congo en France. D'autres saisies sont actuellement pendantes devant les juridictions françaises.

L'application des principes constants du droit permet d'affirmer que dans le cas de saisies victorieuses, les fonds saisis ne pouvaient que retourner à la société Commisimpex à Brazzaville. Or ils n'y sont jamais retournés. La question est donc de savoir où sont allés les fonds saisis. Il apparaît ainsi que monsieur Mohsen Hojeij devrait cesser ses manœuvres malhonnêtes et frauduleuses dans un dossier dans lequel le Trésor américain est en train de révéler au grand jour, par ses investigations, une fraude d'ampleur internationale. Par ailleurs, la société Commisimpex (en liquidation) est débitrice d'une dette fiscale d'un montant supérieur à celui de sa créance contre l'Etat. Cette créance fiscale a fait l'objet en France d'une demande d'assistance au recouvrement sur la base de la « convention fiscale bilatérale ... dont l'objectif est aussi d'éviter l'évasion fiscale ».

La France se prononcera incessamment sur cette demande qui devrait être accueillie favorablement à condition que les campagnes de calomnie destinées à décrédibiliser la République du Congo et son président cessent. Car, comme on le sait depuis Beaumarchais : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ».

Simone Bernard-Dupré,
avocat à la Cour

AFFAIRE COMMISIMPEX

Un aéronef congolais saisi en France

Un jet timbré « République du Congo » a été saisi à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, en France, le 8 juin dernier, dans le cadre du contentieux qui oppose l'Etat congolais à l'homme d'affaires libanais Mohsen Hojeij, a-t-on appris de source proche du dossier. Ce jet, un Falcon 7X, parti de Brazzaville, au Congo, avait atterri à Bordeaux trois jours plus tôt et devait entrer en révision, ajoute la même source.

Pour Me Jacques-Alexandre Genet, avocat de Mohsen Hojeij, propriétaire de la société Commisimpex qui réclame depuis plusieurs années à l'Etat congolais une dette de 1,2 milliard d'euros, intérêts compris, tant qu'une opportunité se présente à eux, ils saisiront les biens du Congo jusqu'à concurrence des sommes réclamées. Il menace ainsi de

vendre l'avion aux enchères.

Le procédé utilisé par Moshen Hojeij est dénoncé par les avocats du Congo qui estiment que l'intention de ceux qui agissent ainsi est de nuire au pays : « Commisimpex sait très bien qu'elle n'a pas le droit de saisir des biens à usage diplomatique », prévient Me Kevin Grossman pour qui le Congo « ne se laissera pas faire »

et devra « récupérer l'aéronef ». Me Simone Bernard-Dupré, autre avocat du Congo, est du même avis et précise que « cette société de droit congolais est en liquidation et a une créance fiscale à l'égard du Congo de 1,3 milliard d'euros ». Elle ajoute qu'en principe « tout ce que Commisimpex saisit doit normalement revenir à Brazzaville. Mais, M. Hojeij n'a pas rapatrié les fonds et se permet de saisir un jet présidentiel ».

En procès depuis de longues années les deux parties ne sont pas au bout des procédures.

Les Dépêches de Brazzaville

FONDS NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

Le comité de gestion se dote d'un cadre juridique vingt ans après sa création

La session inaugurale du comité de gestion de Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives, qui s'est tenue le 12 juin, va à coup sûr donner un coup de pouce dans le financement du sport national. Selon les experts, l'application des mesures va soulager tant soit peu le budget de l'Etat.

Il aura fallu attendre deux décennies pour que les dirigeants du sport national entament des réflexions pour combler les attentes de la communauté sportive nationale. Ils ont travaillé sur la mise en application de la loi 11-2000 promulguée par le président de la République le 31 juillet 2000. Une loi vieille de vingt ans est revenue sur la table des techniciens du sport par rapport à des réalités actuelles. Le fonds, faut-il le rappeler, a vu le jour en 2000 dans le but de mobiliser les fonds pour financer la promotion et développement du sport et de l'éducation physique et sportive, pour contribuer au financement du sport de haut niveau et participer de concert avec des organismes d'aide et des collectivités territoriales, à l'acquisition ou à la construction des équipements. Le ministre des Sports et de l'Education physique, qui a ouvert les travaux de la première réunion, a salué les efforts ayant permis au comité de gestion de disposer désormais d'un cadre juridique et administratif. « Vingt ans après sa création, le Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives, tient ce 12 juin, la session inaugurale de son comité de gestion qui nous offre une opportunité de rendre opérationnel cet organisme grâce à un cadre juridique et administratif désormais effectif », a souligné Hugues Ngouélondélé.

Le patron des Sports a aussi rappelé que c'est dans le contexte de restrictions budgétaires que se tient cette réunion. « La crise sanitaire de covid 19 a contraint le gouvernement à procéder récemment à l'adoption d'une loi de finances rectificatives,

occasionnant ainsi une baisse importante, de l'ordre de 60% sur les prévisions budgétaires du Fonds, passant d'un milliard cent millions à quatre cent millions de francs CFA », a expliqué Hugues Ngouélondélé.

Les techniciens préoccupés par la recherche des financements additionnels

L'article 2 de la loi 11-2000 du 31 juillet a apporté les précisions sur les revenus du Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives. Il est, en effet, alimenté par des recettes issues des manifestations sportives, les revenus d'exploitation commerciale et publicitaire des équipements et des établissements sportifs ainsi que des manifestations sportives radiodiffusées ou télévisées. Il est aussi alimenté par les taxes spéciales sur les sociétés et les entreprises sportives, les taxes spéciales sur l'alcool et le tabac, le produit du prélèvement sur les sommes engagées aux paris sportifs et aux paris mutuels urbains. La contribution du budget de l'Etat et des collectivités territoriales, les amendes issues des sanctions ainsi que les dons et legs sont aussi comptés parmi les sources de financement. « Ce dont les sportifs doivent attendre de ce texte dépendra de la capacité des membres de cette institution à pouvoir gérer et aller rechercher les financements en ce qui concerne le développement des activités physiques et sportives. L'Etat alimente ce fonds 400 millions sur 1 milliard. Après la technicité, il faut aller rechercher ces fonds. Il faut travailler avec les sponsors. Il faudrait qu'ils comprennent l'importance du

financement du sport. C'est aussi le financement de la mise en place de la mobilisation des jeunes par le sport. C'est important », a commenté Pascal Akouala Goelot.

Le conseiller aux Sports du président de la République a, par ailleurs, ajouté : « On ne voit pas seulement le sport de haut niveau, mais il y a aussi le sport scolaire et universitaire sans lequel il n'y a pas de sport de haut niveau. Si l'enfant ne pratique pas le sport à l'école, vous avez beau avoir une institution de ce genre mais pour pouvoir faire sortir les athlètes de haut niveau qui peuvent être financés par un fonds, on ne les aura pas », a-t-il précisé.

Jean Claude Bindélé, directeur général des Sports, a en sa qualité de secrétaire permanent du comité, a expliqué que le Fonds a une organisation et un comité de gestion. Selon lui, il a un directeur qui joue le rôle d'un gestionnaire. « Le Fonds national pour la promotion et le développement des activités physiques et sportives vient donner un coup de pouce dans le financement du sport. Il vient soulager quel que part le budget de l'Etat. Pour ce qui se faisait hier, avait beaucoup de plainte parce qu'il y avait insuffisance des financements des activités sportives. Tout le monde était accroché au budget de l'Etat. Tout le monde était accroché au devis que les fédérations envoyaient. Le fonds gère aussi le sport scolaire et universitaire, l'éducation physique et sportive et les activités du ministère des Sports et de l'Education physique », a-t-il déclaré.

James Golden Eloué

TRANSFERTS

Christopher Bitsamou au FC Chamalières

Après une saison presque blanche à Saint-Priest, Christopher Bitsamou rebondit au FC Chamalières

L'information nous avait échappée : le 1^{er} juin Christopher Bitsamou s'est engagé pour la saison à venir avec le FC Chamalières, qui évolue en National 2 (13^e et premier non reléguable du groupe C lors de l'interruption du championnat). Le club de la banlieue de Clermont se montre dihyrambique à propos de l'arrivée du natif de Saint-Denis : « Développé pendant deux ans à l'INF Clairefontaine, il est également passé par le centre de formation de Lens. Cet ailier au profil hypersonique et développé tactiquement sera d'une grande aide pour Chamalières s'il est épargné par les pépins physiques », explique ainsi le site officiel du club auvergnat.

La saison dernière, à Saint-Priest, l'attaquant de 24 ans n'a joué que 3 matches avant d'enchaîner les blessures. Auparavant, il sortait d'une saison correcte à Chasselay MDA (2 buts en 26 matches de N2) et d'un passage réussi à Ytrac (6 buts en 26 matches de N3).

C.D.

Pythocles Bazolo signe pour deux ans au Red Star

Révélation de la saison en National 2 avec 14 buts en 20 titularisations, Pythocles Bazolo s'est engagé avec le Red Star pour les deux prochaines saisons De Bobigny à Saint-Ouen, Pythocles Bazolo ne devrait pas être obligé de déménager la saison prochaine. Pourtant, c'est bien un palier qu'il franchit en passant de National 2 au National 1.

En signant chez le 4^e de National 1, le gaucher de 25 ans met un pied dans l'antichambre du football professionnel. Un monde qu'il avait approché, il y a quelques années, au sein des centres de formation d'Angers puis d'Amiens. En vain.

Retourné à la base, à Sainte-Geneviève puis à Ivry en N2 et N3, Bazolo a finalement explosé avec Bobigny la saison dernière. A lui désormais de rattraper le temps perdu.

C.D.

NÉCROLOGIE

Addhas Sylvia, agent des Dépêches de Brazzaville, informe les familles, Babingui, Mobio, les parents, amis et connaissance du décès de leur sœur, fille et nièce Mireille Zita Babingui, survenu le Jeudi 9 Juin 2020 à l'hôpital de Base de Talangai.

La veillée mortelle se tient à Makabadilou arrêt marché.



RÉGIES FINANCIÈRES

Barnabé Muakadi Boss tient à restaurer la DGI

Le nouveau directeur général de la Direction générale des impôts (DGI), Barnabé Muakadi Boss, veut, au cours de son mandat, redorer à ladite direction son blason d'antan.

Selon des sources proches de la DGI, Barnabé Muakadi Boss a vingt-six ans de carrière. Il y travaille depuis l'époque où la régie financière s'appelait Direction générale de contribution. Ce qui signifie, selon ces sources, que Barnabé Muakadi Muamba Boss connaît bien cette maison qu'il est appelé à diriger, selon les dernières ordonnances présidentielles du 10 juin 2020 nommant des animateurs de certaines entreprises publiques.

Ceux qui connaissent l'homme et qui ont eu à travailler avec lui ajoutent à la probité morale « irréprochable » certaines autres qualités dont la loyauté, la compétence et la discrétion.

La fin des magouilles au bénéfice de tous

Selon son plan pour la relance de la DGI, qui a filtré dans ses premiers contacts après sa nomination à la tête de cette institution, Barnabé Muakadi promet, en plus d'autres actions en faveur de l'entreprise, notamment la restitution de la plus-value à tous les agents de



Barnabé Muakadi Muamba Boss

cette régie financière à travers toute la République.

Produit de la Banque mondiale, Barnabé Muakadi, a assisté à plusieurs formations sur la gestion fiscale, qui lui ont procuré

des compétences qu'il promet de mettre, maintenant, au service de cette régie au plus haut niveau, avec les charges lui confiées.

« Que diront-ils des autres animateurs placés à la tête des autres entreprises alors qu'ils ne sont pas des fils-maisons ? »

Un faux débat

Juste après sa nomination, certaines voix, qui auraient pris en otage cette régie financière, parmi lesquelles se trouveraient ses anciens supérieurs hiérarchiques qui bloquaient sa montée en grade, ont mal digéré son ascension. Ils se sont levés pour évoquer son ancien grade de chef de bureau au sein de la DGI, pour le discréditer et saboter ainsi l'action du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, qui vient de placer son espoir en lui pour la relance de cette régie financière.

Face à ces réactions à la DGI, on rappelle aux détracteurs de Barnabé Muakadi que le poste lui donné n'a rien à voir avec les grades au sein de cette institution. « Que diront-ils des

autres animateurs placés à la tête des autres entreprises alors qu'ils ne sont pas des fils-maisons ? » se sont-ils demandé pour couper court à ce débat. Notant que la compétence et la maîtrise de la régie financière ainsi que d'autres qualités sont des éléments essentiels pour booster la DGI. Cette opinion rappelle que le recours à de hauts titres universitaires ont souvent déçu en RDC, depuis l'époque de Mobutu et sous Joseph Kabila. Ce qui l'amène à rassurer quant la personne qu'elle dit bien connaître. Mais, comme c'est au pied du mur que l'on reconnaît un bon maçon, tous les yeux se trouvent maintenant rivés sur Barnabé Muakadi et son équipe.

Lucien Dianzenza

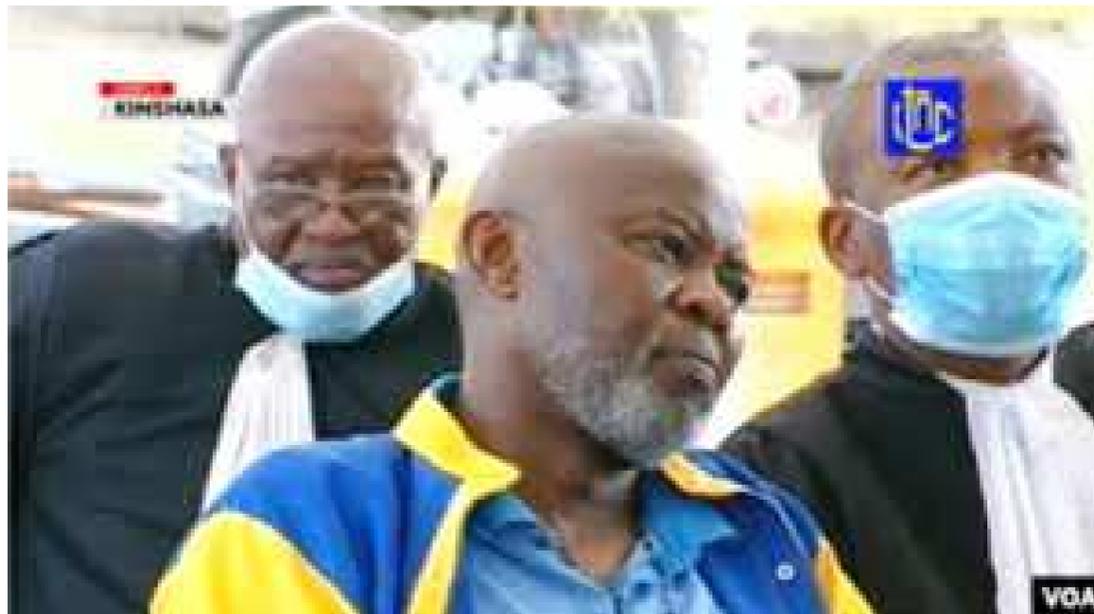
PROCÈS 100 JOURS

La sentence attendue le 20 juin

Le président du tribunal, après avoir affirmé être suffisamment éclairé sur ce dossier, a annoncé que le jugement final sera rendu à cette date.

Après les joutes oratoires ayant caractérisé l'audience du 11 juin au cours de laquelle les parties en procès ont étalé leurs argumentaires, le tribunal a finalement pris l'affaire en délibéré, estimant avoir été suffisamment éclairé sur le dossier mettant en cause les prévenus Vital Kamerhe, Jammal et Muhima accusés notamment de détournement de la somme de 57 millions USD allouée au programme d'urgence de 100 jours du président Félix Tshisekedi. Annonçant la fin de l'audience, le juge président du tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe, Pierrot Bankenge, a fixé le rendu de la sentence pour le 20 juin.

Prenant la parole à tour de rôle, le ministère public et les avocats de la partie civile ont soutenu le caractère intellectuel du détournement opéré par Vital Kamerhe par l'entremise de ses proches à travers des comptes curieusement activés à la même période où l'entrepreneur Jammal Samih avait perçu les



Vital Kamerhe lors du procès

frais destinés à la construction des maisons préfabriquées. La partie civile a, en outre, établi les liens étroits existant entre le dircab et les deux autres prévenus dont les combines ne visaient qu'à faire main basse sur les deniers publics. Les avocats de la partie civile ont requis la condamnation maximale de vingt ans contre Vital

Kamerhe et Jammal Samih pour corruption et détournement de deniers publics. Jeannot Muhima quant à lui risque deux ans de prison, à en croire la réquisition du ministère public.

Les avocats de Kamerhe, Jammal et Muhima ont à leur tour démonté les accusations, affirmant que la partie civile et le ministère public

n'avaient pas prouvé ce qu'ils avançaient. Ils ont réclamé l'acquiescement pur et simple de leurs clients vu le doute qui sous-tend l'accusation. A la fin du procès, chacun des prévenus a pris la parole pour exprimer ses vœux par rapport au jugement attendu. A la différence de Jammal et Muhima qui ont été concis dans leurs inter-

ventions se contentant juste de clamer leur innocence, Vital Kamerhe, quant à lui, a dénoncé la politisation du procès tout en fustigeant la partie civile et le procureur général de n'avoir pas pu prouver sa culpabilité dans le détournement des deniers publics avec des pièces irréfutables. « Ce n'est pas moi qui suis attaqué mais c'est le président de la République qui est attaqué », a-t-il ajouté avant de s'apitoyer sur son sort dans un procès où, d'après lui, tout était boutique d'avance.

Ce procès, d'après l'Observatoire de la dépense publique aura montré l'étendue des violations des règles de finance publique et l'absence totale de contrôle. Cette ONG et d'autres, qui œuvrent dans le secteur de la bonne gouvernance, appellent les autorités à tirer les leçons de ce procès en respectant la chaîne des dépenses publiques, la réglementation relative à la passation de marchés et les règles bancaires.

Alain Diasso

« Ce n'est pas moi qui suis attaqué mais c'est le président de la République qui est attaqué »

**BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
COMMISSION GÉNÉRALE DE PASSATION DES MARCHÉS N°02**

Appel d'offres régional ouvert n°97/BEAC/SG-DPMG/AORO/Tvx/2020 pour l'installation de deux groupes électrogènes de marque INMESOL 1100 KVA, la construction d'un local technique devant les abriter et de deux cuves à fuel ainsi que la fourniture et l'installation de divers tableaux électriques au Siège de la BEAC.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de remettre à niveau, sur ressources propres, les installations électriques de secours des Services Centraux à Yaoundé-Cameroun. A cet effet, elle invite par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01 CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des Marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous. Le paiement devra être effectué en espèces aux guichets de la BEAC, à l'exception du Bureau de Paris ou par virement bancaire.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX

Direction Générale de l'Exploitation – CGAM, 14ème étage, porte 1412

-BP. : 736, Avenue Monseigneur Vogt – BP : 1917, Yaoundé-Cameroun

-Tél. : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 ; postes 5452 ou 5403

-Fax : (+237) 222 23 33 29

-@: cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA.

Une visite obligatoire se tiendra le mardi 30 juin 2020 à 10 heures.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission, sous forme de garantie bancaire à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) FCFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 23 juillet 2020 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX

BUREAU D'ORDRE, 15ème étage, porte 15.01

736, Avenue Monseigneur Vogt

-B.P. : 1917 Yaoundé-Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques le jeudi 23 juillet 2020 à 13 heures précises aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis financiers seront ouverts pour les offres jugées conformes, le jeudi 30 juillet 2020 à 10 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé.

Yaoundé, le 10 juin 2020

Le Président de la Commission

COVID-19

L'ACC octroie des vivres et autres produits aux départements de Pointe-Noire et Kouilou

L'Association chinoise de commerce en République du Congo (ACC) a répondu, le 12 juin, à l'appel de solidarité lancé par le président de la République en remettant des vivres et des kits de protection à ces deux départements.

Li Jin Qiang, premier vice-président de l'ACC au Congo, a remis le don au préfet du département de Pointe-Noire, Alexandre Honoré Paka, qui a aussi représenté sans homologue du Kouilou absent. D'un poids de près de 24 tonnes, ce don est composé de sacs de riz et de farine, d'eau minérale, de bidons d'huile végétale, de sachets de sel de cuisine et de spaghettis, de cartons de sardines et de savons ainsi que de masques de protection.

Le premier vice président de l'ACC a rappelé dans son mot de circonstance que, depuis le début de l'année, la pandémie du Covid-19 a frappé toute la planète et a causé de graves pertes à la population mondiale. Le Congo et la Chine sont également confrontés aux énormes



Le préfet de Pointe-Noire recevant un échantillon de don des mains du 1er vice-président de l'ACC

défis face à cette pandémie. Les préfectures de Pointe-Noire et du Kouilou, sous le patronage du président Denis Sassou N'Guesso, ont pris toutes les mesures nécessaires pour épargner ce fléau aux populations, y compris

les communautés étrangères résidant dans la ville océane. « L'association chinoise de commerce en République du Congo sera toujours avec le peuple congolais pour lutter contre la pandémie et surmon-

ter les difficultés. Elle fera tous ses efforts avec les autorités pour construire une communauté de destin plus solide entre la Chine et le Congo », a-t-il déclaré.

Pour sa part, le préfet du département de Pointe-Noire a, en son nom et de celui de son collègue du Kouilou, remercié l'ACC en ces termes : « Je voudrais à mon nom personnel et à celui de mon collègue du Kouilou vous adresser nos sincères remerciements pour ce geste très important que votre association vient d'effectuer ce jour à l'endroit des deux départements en répondant ainsi présent à l'appel de solidarité lancé par le président de la république son excellence Denis Sassou N'Guesso. Cela ne pouvait pas être autrement dans la mesure où nous savons les liens d'amitié et de solidarité qui lient, pendant plusieurs années, le président congolais et le président chinois ».

Séverin Ibara

HUMEUR

Laisser traîner des bavettes ici et là n'est pas hygiénique

Le port du masque devient une réelle préoccupation chez la majorité des Congolais qui prennent maintenant au sérieux l'existence du coronavirus. Mais une chose est certaine, il faudra une grande campagne de sensibilisation à «l'après usage du cache-nez ». Où devrait-on jeter le cache-nez après l'avoir utilisé ?

Quand on traverse des quartiers et arrondissements de nos villes et sur des routes nationales, dans des marchés, sur des cours des hôpitaux, dans certaines administrations et même dans des véhicules de transports en commun, sur certaines places publiques, telles que les plages, voire même les villages, attention, la chose tend à se généraliser avec des bavettes utilisées qui sont abandonnées ici et là après leur utilisation. Chose très dangereuse, car personne ne peut dire avec exactitude l'état sérologique de ceux ou celles qui les ont utilisées.

Et pourtant les poubelles de la société d'assainissement installée à Brazzaville et à Pointe-Noire sont érigées sur le long des avenues et artères principales, y compris sur certains endroits des places publiques. Dans ces poubelles peuvent être jetées ces bavettes au lieu de les jeter dans les rues et caniveaux comme cela se passe maintenant. Ce sont là des actes d'incivisme notoire. Et si ces poubelles manquent aux alentours où ces bavettes ont été utilisées, elles peuvent tout simplement être incinérées ou brûlées.

Ce comportement n'est pas du genre à lutter contre l'arrêt probable de la chaîne de transmission et de la pandémie de covid-19 et de bien d'autres maladies, en l'occurrence la tuberculose. Dans ce même chapitre, on peut noter avec encouragement la confection de ces cache-nez à travers tout le pays par de nombreux couturiers. Mais là où le bât blesse, c'est le fait que ces cache-nez sont essayés avant qu'ils ne soient achetés. Alors la question que l'on se pose est la suivante : « Est-ce que les personnes qui les essayent avant de les acheter sont toutes saines ? » Le dernier qui va les acheter est plus ou moins comparable à une personne qui venait de ramasser une bavette sur une place publique.

Autre chose, dans certaines administrations, il manque des papiers et poubelles sous chaque bureau pour permettre de jeter des bavettes usées. Et ces bavettes traîneraient dans certains coins du bureau. En plus de cela, nombreux de citoyens quand ils arrivent au bureau enlèvent leurs bavettes en les mettant sur leurs bureaux ou sur leurs documents. Ils restent donc sans cache-nez et engagent des causeries qui n'ont rien à voir avec le travail qu'ils sont appelés à réaliser dans la journée au service. Ce comportement ne pourrait-il pas favoriser la circulation du virus ?

Les bavettes devraient être portées à titre individuel. Mais on a constaté qu'à l'approche des agents de police, certains vendeurs dans des marchés et mêmes certains citoyens errant se permettent de demander très rapidement à leurs compagnons ou aux autres vendeurs d'à côté de leur prêter un cache-nez pour ne pas être arrêtés par la police. Et ces bavettes reçues de l'autre sont déjà utilisées. Ceci étant, la conscience de tout un chacun est interpellé car des bavettes jetées ici et là sont souillées et à brûler. Evitons d'emprunter les bavettes des autres pour les porter

Faustin Akono

DISPARITION

Yves Saint-Lazare a tiré sa révérence

Leader et chef d'orchestre de KMusica Lé Nguouosi la Ngoué, l'artiste musicien Yves Saint-Lazare s'est éteint le 11 juin à Pointe-Noire des suites d'une courte maladie.

Depuis près d'une décennie, Yves Saint Lazare et son KMusica étaient toujours présents dans les espaces culturels de la ville océane. L'artiste musicien était l'une des valeurs de la rumba version jeune à Pointe-Noire. Son talent lui a permis d'avoir plusieurs distinctions tout au long de sa carrière. En 2017, il

chestre du quartier qui, sous sa houlette, est plébiscité meilleur orchestre amateur du Prix Primusik organisé par les Brasseries du Congo en 2007.

Yves Saint Lazare et KMusica, c'est une histoire d'amour qui commence le 12 novembre 2012. Ce groupe a lancé le single «C'est le

la ville à la 12e édition du festival N'Sangu Ndji Ndji et a bénéficié d'une longue tournée promotionnelle.

Meneur d'hommes pétri des capacités intellectuelles et managériales indéniables, l'illustre disparu était élu par ses pairs à l'unanimité président de l'orchestre. L'album Consécration, sorti en 2009, est la cerise sur le gâteau d'une année pleine sanctionnée, entre autres, par le prix de meilleur orchestre et meilleur spectacle du Congo au Tam tam d'or. À Pointe-Noire, Royal K. Musica est sacré meilleur orchestre lors du prix Interstar. L'année suivante, l'orchestre reçoit le Prix Tchikounda du meilleur orchestre du Kouilou. Deux ans plus tard, Yves Saint Lazare, en véritable homme-orchestre et producteur sort Amuse Gueule où s'illustrent ses compositions Ouragan et Tongo Etani.

Pourtant, promu à un bel avenir avec ce groupe, mais à cause des querelles byzantines qui minent sa cohésion, Yves Saint Lazare décide, en 2012, de quitter le navire Royal K. Musica qui commençait à tanguer. Il crée K. Musica, avec lequel il écrit, depuis près de cinq ans, une véritable histoire d'amour sincère. En 2018, l'artiste musicien et son groupe ont offert un spectacle gratuit au public dénommé « Une mélodie pour un geste humanitaire », à l'Espace culturel Yaro; peu après la sortie de ses deux singles: Tchimpamu et Voisin qui préparaient la sortie prochaine de l'album Mad Rush 777 Etincelles.

Hervé Brice Mampouya



a reçu des mains de l'Association des auditeurs des radios locales nationales et des journalistes chroniqueurs, le prix spécial Grand clerc de la nation récompensant son abondante production musicale et ses innombrables prestations scéniques.

Qui était Yves Saint Lazare ?

Auteur compositeur et interprète, Yves Saint Lazare a été un artiste musicien au talent multiple. Diplômé des Sciences et techniques de la communication, doué de talent de chanteur et excellent parolier, il intègre Royal K.Musica, un or-

moment,» véritable tremplin pour un avenir radieux avec l'invitation à la cérémonie de remise des trophées Tam-Tams d'or au stade Denis-Sassou-N'Guesso de Dolisie. Nominé deux fois en 2014 meilleur orchestre et meilleur spectacle aux côtés des Bantous de la capitale, Extra Musica, etc., K.Musica a raté de peu la consécration finale. Mais le groupe a continué de travailler, conscient que le chemin menant vers la gloire est encore loin. En février 2016, quand sort l'album La montée de l'aigle, c'est le couronnement d'un travail acharné qui a emmené l'orchestre à représenter

COOPÉRATION CULTURELLE

L'Égypte va offrir des œuvres d'art au mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza

Classée parmi les institutions qui aident le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza à conserver les traces de la mémoire collective, l'ambassade d'Égypte, par le biais du ministère de l'Antiquité, va donner à l'institution que dirige Bélinda Ayessa des collections qui contribueront à sa valorisation, a annoncé l'ambassadeur d'Égypte au Congo, le 11 juin.

Le soutien de l'Égypte à l'action du mémorial s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'ambassade d'Égypte au Congo et le mémorial. A cet effet, le ministère de l'Antiquité égyptien, va mettre à la disposition du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza une trentaine d'œuvres sur la civilisation de ce pays, pour garnir le second module de cette institution culturelle, historique et touristique congolais, qui sera très bientôt inauguré.

L'ambassadeur d'Égypte au Congo, Kandil Hatem, a annoncé que ce don du ministère de l'antiquité du pays des pharaons sera fait dans les jours à venir à la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Belinda Ayessa. « Le ministère de l'antiquité a déjà fourni une trentaine de pièces pour la section égyptienne. Nous remercions le Congo pour avoir une section pour l'Égypte, c'est un grand honneur pour nous. Cela fait des années qu'on travaille

sur ce projet. Là on est presque à la fin, les pièces sont prêtes, il faut juste les transporter du Caire au Congo, c'est ce qu'on est en train de faire », a déclaré l'ambassadeur Kandil Hatem.

Dans le cadre du partenariat qui lie l'institution diplomatique du Caire et le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, le diplomate égyptien a annoncé son intention d'enrichir le fond documentaire de la bibliothèque du second module du mémorial. « Outre le musée, il y aura aussi une bibliothèque. A cet effet, nous avons parlé du livre. On va commencer à voir comment les envoyer le plus vite possible. Je suis plus touché par l'intérêt qu'on les jeunes Congolais pour la culture égyptienne. On va faire tout ce qui est possible pour que quand ils viennent au mémorial, qu'ils trouvent des livres qui les permettent d'avoir plus de connaissance sur l'Égypte ancienne et l'Égypte moderne », a indiqué l'ambassadeur.



L'ambassadeur de l'Égypte au Congo, Kandil Hatem et la directrice générale du mémorial Bélinda Ayessa (crédit photo/DR)

« Outre le musée, il y aura aussi une bibliothèque.

A cet effet, nous avons parlé du livre. On va commencer à voir comment les envoyer le plus vite possible. Je suis plus touché par l'intérêt qu'on les jeunes Congolais pour la culture égyptienne. On va faire tout ce qui est possible pour que quand ils viennent au mémorial, qu'ils trouvent des livres qui les permettent d'avoir plus de connaissance sur l'Égypte ancienne et l'Égypte moderne »

Evoquant le volet formation, notamment sur la lancée des échanges culturels envisagés entre le personnel du mémorial et la bibliothèque d'Alexandrie au Caire, le diplomate égyptien a rappelé qu'ils devaient envoyer cinq Congolais pour une formation en ce qui concerne la bibliothèque. Malheureusement, au

regard de la situation de l'heure avec la covid-19, cette formation va être repoussée. C'est un acquis.

La visite du diplomate égyptien chez la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza a pris fin par les échanges des livres. Kandil Hatem a remis à Bélinda Ayessa des livres sur

les mythes et légendes d'Égypte pour lui permettre de parfaire ses connaissances sur l'histoire de la culture égyptienne. Et à son tour, Bélinda Ayessa a remis à Kandil Hatem les bulletins du mémorial pour lui permettre de connaître l'histoire de la fondation de Brazzaville et de son explorateur.

Bruno Okokana

RÉFLEXION

Et la France Libre fut ...

Dans quatre jours très exactement, le 18 juin 2020 donc, la France commémorera le quatre-vingtième anniversaire de l'acte qui lui permit de survivre en tant que nation libre et de garder son rang de grande puissance au sein de la communauté mondiale alors même que l'Allemagne nazie plaçait sous son joug la plus grande partie de l'Europe. Cet acte fut l'Appel aux Français que lança depuis Londres, sur les ondes de la BBC, le général de Gaulle et qui marqua le début de la résistance au moment même où la partie semblait définitivement perdue pour la France.

Tout indique aujourd'hui, à quelques jours, à quelques heures de cette commémoration que malgré les contraintes physiques imposées aux autorités comme à la population française par la lutte contre la pandémie de Covid-19,

le rappel de ce moment historique sera exprimé avec force de mille et une façons. Ceci pour les trois raisons suivantes : d'abord parce qu'il permit à la France de surmonter la terrible épreuve dans laquelle la passivité du régime de Vichy l'avait plongée, ensuite parce qu'il montra que le courage individuel et collectif reste la meilleure arme dont dispose une nation pour se défendre, enfin et peut-être surtout parce que la France a gardé sa capacité d'action à l'échelle mondiale grâce au geste accompli le 18 juin 1940 par le général de Gaulle.

Ce que ne doit cependant pas oublier Emmanuel Macron, qui présidera tout au long de l'année 2020 les cérémonies marquant le quatre-vingtième anniversaire du début de la renaissance de la France, c'est que cette renaissance n'aurait pas été possible si l'Afrique

ne s'était pas rangée dès le début au côté de Charles de Gaulle. Avec, successivement, le ralliement du Tchad, du Cameroun, du Congo, autrement dit de l'Afrique équatoriale française à la France Libre puis la création à Brazzaville, dans les derniers jours de ce même mois d'octobre 1940, du gouvernement de la France Libre avec les actes très précis qui l'accompagnèrent : le discours prononcé par le général de Gaulle sur les ondes de Radio Brazzaville, l'installation du Conseil de défense de l'empire et du siège provisoire du gouvernement, la publication du Manifeste de Brazzaville, la création de l'Ordre de la Libération.

S'il ne nous appartient pas de dire comment les plus hautes autorités de la France devraient commémorer les événements qui ont permis cette renaissance, il nous revient,

en revanche de souligner le fait qu'elles devraient marquer avec force le rôle essentiel, primordial, vital que l'Afrique centrale en général et le Congo en particulier, ont joué dans la conduite de ces événements. Ceci en participant activement, bien sûr, aux cérémonies qui marqueront à Brazzaville la commémoration du mois d'octobre 1940, mais en assistant aussi le Congo dans la restauration des lieux où s'écrivit cette belle page de l'Histoire de France, en l'aidant à conserver les archives de ce temps et à réaliser les ouvrages ou documents qui permettront d'en transmettre le souvenir aux générations futures, Parce que la France Libre fut d'abord africaine rien n'est plus important pour ses dirigeants actuels que de le rappeler haut et fort dans le moment présent.

Jean-Paul Pigasse